



**Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme  
Approuvé par délibération du Conseil de Territoire Plaine Commune  
du 13 février 2018**



<b>Préambule</b>	<b>4</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Cadre juridique</li><li>• Définition de l'OAP Trame Verte et Bleue</li><li>• Les éléments de la Trame Verte et Bleue</li><li>• Les éléments liés à la biodiversité</li></ul>	
<b>Introduction</b>	<b>9</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Situation géographique</li><li>• Caractéristiques géographiques</li><li>• Méthodologie</li></ul>	
<b>Diagnostic</b>	<b>14</b>
▪ <b>La Trame Verte</b>	<b>15</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Les berges de Seine</li><li>• Les parcs ou jardins</li><li>• Les jardins familiaux</li><li>• Les bois et forêts</li><li>• Les autres espaces verts</li><li>• Le cimetière</li><li>• Les alignements d'arbres</li><li>• Les espaces verts privés (cœur d'ilot)</li></ul>	
▪ <b>La Trame Bleue</b>	<b>40</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• La Seine</li></ul>	
▪ <b>Les espèces</b>	<b>43</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Biodiversité - Espèces et habitats</li><li>• La faune</li><li>• La flore</li></ul>	

<b>Enjeux</b>	<b>49</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Les éléments de biodiversité</b></li> </ul>	<b>51</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les noyaux de biodiversité</li> <li>• Les corridors</li> <li>• La carte du diagnostic</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Les contraintes</b></li> </ul>	<b>55</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Les enjeux spécifiques</b></li> </ul>	<b>59</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les secteurs à enjeux écologiques</li> <li>• Les secteurs à enjeux spécifiques</li> </ul>	
Les berges de Seine	
La liaison ferroviaire de la Tangentielle Nord	
La cité jardin d'Orgemont	
La cité jardin Blumenthal	
Le secteur avenue d'Enghien	
Le secteur avenue Joffre	
Les zones pavillonnaires	
<b>Orientations</b>	<b>81</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Trame Verte et Bleue</li> <li>▪ Protection des berges de Seine</li> <li>▪ Aménagement de la liaison ferroviaire de la Tangentielle Nord</li> <li>▪ Préservation des cœurs d'îlots (Cités jardins et zones pavillonnaires)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La cité jardin d'Orgemont</li> <li>• La cité jardin Blumenthal</li> <li>• Les zones pavillonnaires</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Instauration de la TVB dans les sites des OAP sectorielles</li> <li>• Le secteur avenue Enghien</li> <li>• Le secteur avenue Joffre</li> </ul>	

## Préambule

- **Cadre juridique**
- **Définition de l'OAP Trame Verte et Bleue**
- **Les éléments de la Trame Verte et Bleue**
- **Les éléments liés à la biodiversité**

**L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) est un outil de projet d'intégration des travaux saisis dans le PLU pour concilier urbanisme et environnement et pour faire progresser la qualité urbaine.**

Les OAP dénommées initialement « orientations particulières d'aménagement », créées par la loi Solidarité et Renouveau Urbain (SRU) et précisées par la loi Urbanisme et Habitat (UH), étaient intégrées au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Les OAP, constituent une partie à part entière du dossier PLU. Elles deviennent obligatoires dans le cadre de la loi ENE dite Grenelle II du 12 juillet 2010.

L'article L 151-7 du code de l'urbanisme (créé par l'Ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015) précise le contenu des OAP qui constituent une traduction spatiale plus précise de certains des objectifs du PADD.

**Article L 151-7 du code de l'urbanisme :** Les orientations d'aménagement et de programmation peuvent notamment :

- 1° Définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune ;
- 2° Favoriser la mixité fonctionnelle en prévoyant qu'en cas de réalisation d'opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation un pourcentage de ces opérations est destiné à la réalisation de commerces ;
- 3° Comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants ;
- 4° Porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager ;
- 5° Prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ;
- 6° Adapter la délimitation des périmètres, en fonction de la qualité de la desserte, où s'applique le plafonnement à proximité des transports prévu aux articles L. 151-35 et L. 151-36.

La TVB a été introduite dans le droit français par les lois dites « Grenelle I et II » en 2009 et 2010. Pour sa mise en œuvre, cette démarche est encadrée essentiellement par les dispositions du code de l'environnement et du code de l'urbanisme.

*« La Trame Verte et Bleue est une mesure phare du Grenelle Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.*

*La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.»* Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

**L'identification et la valorisation de la Trame Verte et Bleue d'Epina-sur-Seine consistent à préciser et à respecter dans le PLU les objectifs fixés au préalable dans les documents supra-communaux : le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région d'Ile de France, le Schéma Directeur de la Région d'Ile de France (SDRIF) et la Trame Verte et Bleue de Plaine Commune.**

Cette OAP vise à renforcer la place de la Trame Verte et Bleue dans le projet de développement communal d'Epina-sur-Seine. Introduite dans le document d'urbanisme, elle instaure des objectifs et des orientations opposables aux tiers, dans le but de préserver la place de la nature en ville, dans un contexte de renouvellement urbain, afin d'assurer un développement harmonieux entre l'homme et la nature, tout en s'inscrivant dans les orientations du PADD.

La Trame Verte et Bleue est constituée de continuités écologiques. Ces dernières comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

- **Les réservoirs de biodiversité**

Ils constituent le siège d'une biodiversité importante, remarquable et ordinaire, ils recouvrent des entités de surface conséquente, d'un seul tenant, avec leurs propres caractéristiques écologiques.

- **Les corridors écologiques**

Ils sont des relais entre les réservoirs de biodiversité, ils permettent le cheminement de la faune et la dispersion de la flore au sein de la commune et avec les territoires limitrophes.

Il existe deux types de corridors : les corridors secs et les corridors humides. Les premiers traversent des zones agricoles, boisées ou herbacées, alors que les seconds sont liés aux cours d'eau.

- **La matrice**

L'environnement des éléments fonctionnels indispensables aux espèces a été défini comme la matrice. Celle-ci correspond aux espaces non optimaux pour les espèces, mais qui peuvent parfois jouer un rôle selon leur caractère de «perméabilité». Une prairie ou une friche de petite taille (quelques dizaines de m<sup>2</sup>) peut éventuellement être traversée par un écureuil mais pas une barrière d'immeuble.

La Trame Verte est constituée des noyaux de biodiversité, et des espaces relais, de la trame boisée ou herbacée.

**Les noyaux primaires** sont définis par les zones naturelles d'intérêt écologique identifiées au titre de :

- Natura 2000
- ZPS (zones de protection spéciale )
- ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de types 1 et 2
- ENS (Espace Naturel Sensible)
- Sites à caractère naturel de plus de 5 ha

**Les noyaux secondaires** sont des espaces à caractère naturel couvrant une surface allant de 1 à 5 ha.

**Les espaces relais** sont les petites friches entre deux voies, des pelouses, petites haies, vivaces dans des petits squares ou pieds d'immeubles, des alignements d'arbres continus, des noues végétalisées étroites le long de voies ou parcs, des pieds d'arbres végétalisés... ainsi que des zones végétalisées en toitures et murs.

**La trame boisée** se compose des unités végétales qui sont dominées par une végétation arborée, de grands arbres et de fourrés ou fruticées denses. Cette trame est principalement utilisée en ville par les oiseaux (Chouette hulotte, Pic vert, Sittelle torchepot...), par les chiroptères (Pipistrelle, Sérotine commune...) et par les petits mammifères comme l'écureuil.

**La trame herbacée** se compose des unités végétales à végétation basse, ouverte et le plus souvent peu dense, avec une grande diversité de types d'habitats et de localisation, en particulier les terres agricoles labourées, les jardins familiaux ou les délaissés des infrastructures routières et ferroviaires.

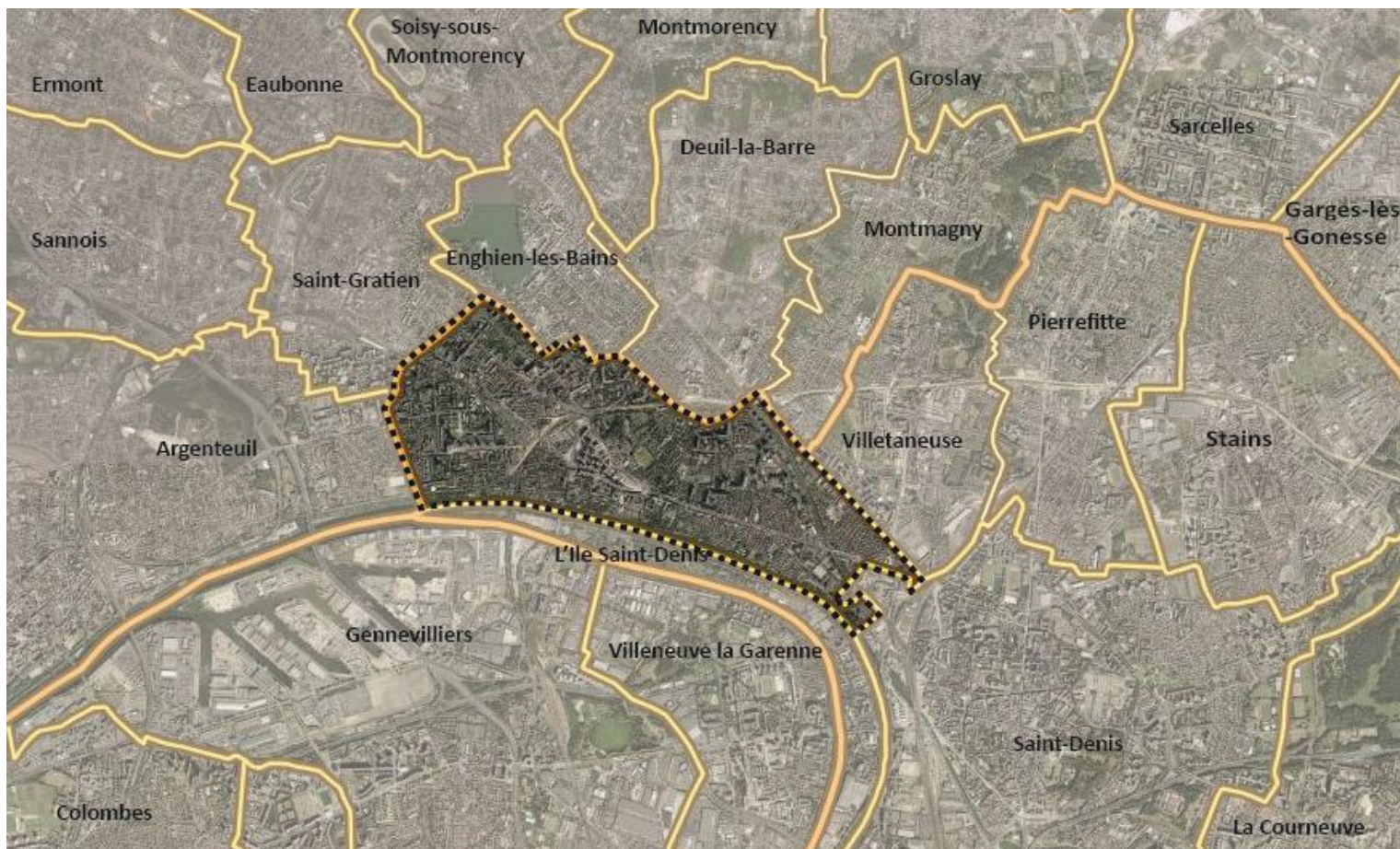
Cette trame est principalement utilisée en ville par des petits mammifères comme le Hérisson d'Europe, les insectes (dont les lépidoptères et les odonates), les reptiles et certains oiseaux.



## Introduction

- **Situation géographique**
- **Caractéristiques géographiques**
- **Méthodologie**

L'OAP de la Trame Verte et Bleue d'Epinay-sur-Seine englobe tout le périmètre de la commune qui se situe dans le département de la Seine-Saint-Denis, sur la rive droite de la Seine au Nord de Paris. Elle appartient à l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune qui regroupent 9 villes.



..... Limites communales

Conception et réalisation : CAZAL

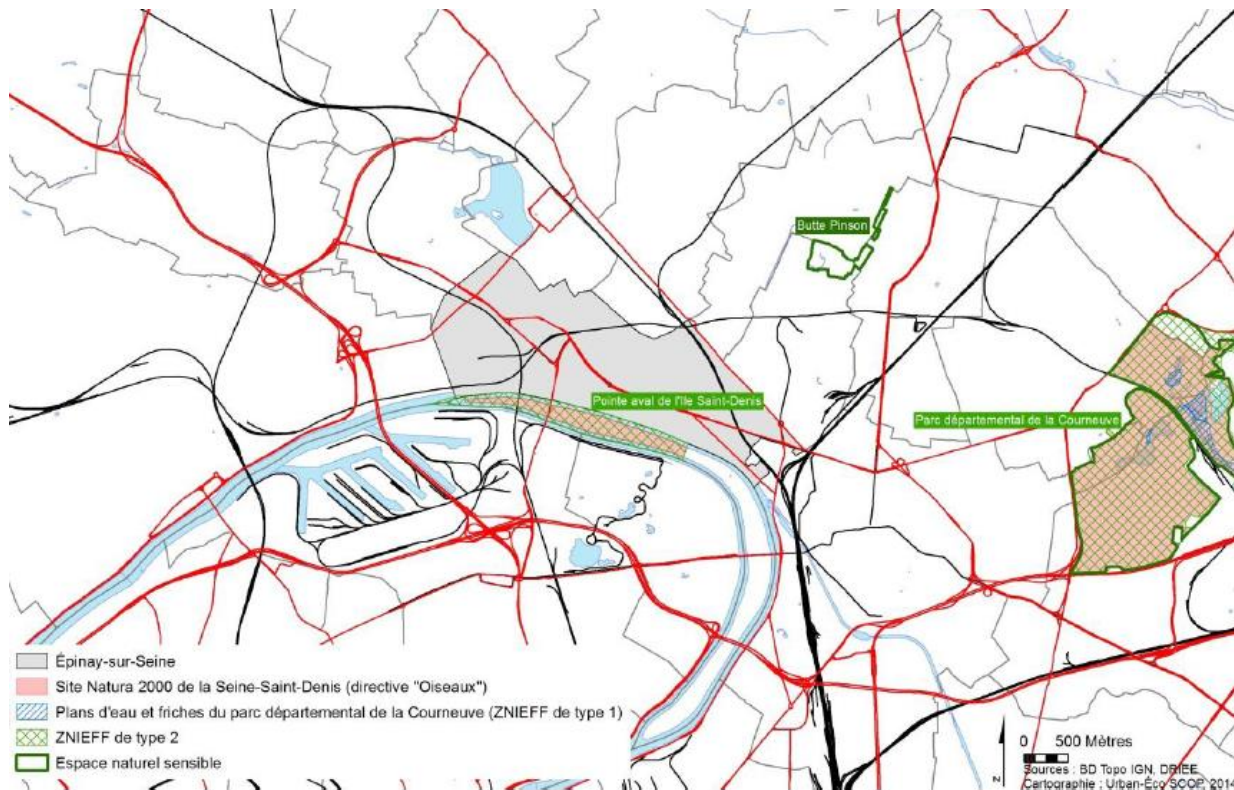
Source : Géoportail

0 1 Km



La commune d'Épinay-sur-Seine est délimitée au Sud par la Seine, une composante et un atout majeur en termes de paysage et d'environnement. Elle s'inscrit sur le coteau de la rive droite, avec un relief assez peu marqué. Ce coteau est marqué par 2 talwegs des ruisseaux provenant du trop-plein du lac d'Enghien. Ces ruisseaux sont totalement canalisés dans des réseaux d'eaux pluviales et largement recouverts dans les années 1970. Ils sont situés à plus de 2m de profondeur.

Selon l'étude réalisée «Diagnostic des inventaires de la biodiversité» d'Épinay-sur-Seine en novembre 2014, sur la commune, il n'existe pas de zones naturelles d'intérêt écologique. Cependant on retrouve ces zones ainsi que des sites Natura 2000 aux alentours de la commune.



(Source : extrait de l'étude «Diagnostic des inventaires de la biodiversité» Ville d'Épinay-Sur-Seine, Novembre 2014)

Dans le cadre de l'élaboration de l'OAP Trame Verte et Bleue de la commune d'Epinay-sur-Seine, nous nous sommes appuyés sur un panel de documents réglementaires, des études, des enquêtes et reportages photographiques. Grâce à ces sources, nous avons fait un travail d'investigation et de synthèse qui nous a permis de révéler les enjeux majeurs de chaque site pour proposer des orientations adaptées et compatibles avec le PADD du PLU et les objectifs des documents supra-communaux.

Les sources utilisées dans l'élaboration de la Trame Verte et Bleue sont :

- **Les documents supra-communaux.** Cette démarche nous permet de nous inscrire dans la même vision et les mêmes objectifs que ces documents afin d'assurer une cohérence d'ensemble et une compatibilité réglementaire obligatoire.
  - Le schéma Directeur de la Région d'Ile de France (SDRIF)
  - Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'Ile de France (SRCE)
  - La Trame Verte et Bleue de Plaine Commune
  
- **Les études :** les différentes études et travaux menés sur la commune d'Epinay-sur-Seine. Cette base nous permet d'avoir les informations nécessaires pour élaborer l'OAP Trame Verte et Bleue tout en s'appuyant sur nos propres enquêtes et analyses. Il s'agit notamment de l'étude réalisé par Urban-éco : «Diagnostic des inventaires de la biodiversité» d'Epinay-sur-Seine, novembre 2014.
  
- **Les enquêtes et les reportages photographiques :** Des visites des différents sites stratégiques de la commune ont été réalisées par notre équipe. Cette étape nous donne la possibilité de vérifier les différentes informations récoltées, de les mettre à jour et d'analyser le site pour relever les atouts et les dysfonctionnements qui y sont présents.

Le document OAP TVB est organisé en trois grands chapitres qui se décomposent à leur tour en sous chapitres.

Cette organisation reprend la démarche suivie dans l'écriture du document, c'est-à-dire :

En premier lieu, un travail d'investigation et de recherche transcrit dans le premier chapitre « Diagnostic ».

En deuxième lieu, un travail d'analyse, de synthèse et de déduction, développé dans le deuxième chapitre « Enjeux ».

En troisième lieu, un travail de proposition matérialisé dans le chapitre « Orientations ».

#### ▪ **Le premier chapitre : Diagnostic**

C'est une étape indispensable pour appréhender le site et constituer notre démarche d'intervention. Nous avons récolté le maximum d'informations sur la commune en suivant trois sous chapitres :

- La Trame Verte
- La Trame Bleue
- Les espèces

#### ▪ **Le deuxième chapitre : Enjeux**

Après le diagnostic, nous avons défini les points d'appui pour la Trame Verte et Bleue, les différents dysfonctionnements auxquels il faudra apporter des réponses. Puis pour chaque site stratégique de la commune, nous avons défini des enjeux.

Ce chapitre s'organise comme suit :

- Les éléments de biodiversité
- Les contraintes
- Les secteurs à enjeux écologiques
- Les enjeux spécifiques

#### ▪ **Le troisième chapitre : Orientations**

Des orientations générales sont élaborées sur toute la commune en connexion avec les territoires voisins ainsi que des orientations détaillées dans des secteurs à enjeux spécifiques.

Ce chapitre s'organise comme suit :

- Orientations générales de la Trame Verte et Bleue
- Orientations pour la protection des berges de Seine
- Orientations pour l'aménagement de la liaison ferroviaire Tangentielle Nord
- Orientations pour la préservation des cœurs d'îlots (Cités jardins et zones pavillonnaires)

## Diagnostic

- **La Trame verte**
- **La Trame Bleue**
- **Les espèces**

- **Les berges de Seine**

- Plan de repère photographique
- Espaces de loisirs et de détente

Les parcs des berges de Seine

Le chemin de Halage

Les activités commerciales

- Parcelles privées et espaces méconnus

- **Les parcs ou jardins**

- Plan de repère photographique
- Les parcs et jardins du centre Ville
- Les parcs et jardins des Econdeaux
- Parcs et jardins de la Source – Les Presles
- Le Cygne d’Enghien
- La Briche - Les Mobiles

- **Les jardins familiaux**

- **Les bois et forêts**

- **Les autres espaces verts**

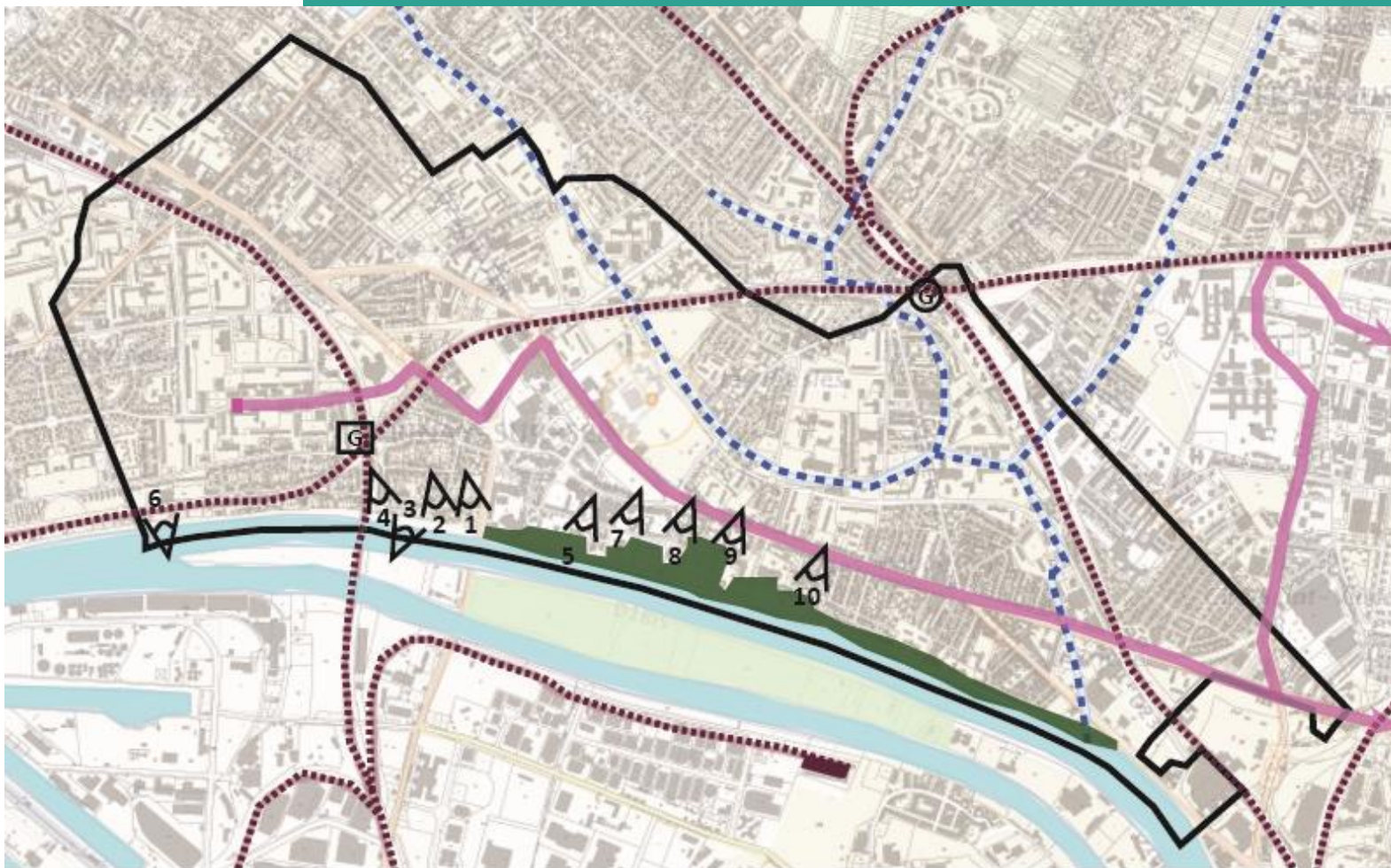
- **Les espaces verts privés (cœur d’ilot)**

- Les cités jardins
- Les zones pavillonnaires

- **Le cimetière**

- **Les alignements d’arbres**

## La Trame Verte



- |   |                         |   |                  |
|---|-------------------------|---|------------------|
|  | Limites communales      |  | Gare (RER C)     |
|  | Cours d'eau enterrés    |  | Gare (Ligne H)   |
|  | Cours et étendues d'eau |  | Ligne du tramway |
|  | Berges de la Seine      |  | Prises de vues   |
|  | Voies ferrées           |   |                  |

Conception et réalisation : CAZAL

Source : Ville d'Epina-sur-Seine  
«Diagnostic des inventaires de la biodiversité» Novembre 2014





Sur la commune d'Épinay-sur-Seine, les espaces verts représentent 33 hectares. Ils englobent les jardins familiaux, les parcs et les jardins publics et les berges de la Seine.

### Les berges de Seine

À l'extrémité Sud de la commune, une surface de 2010 m<sup>2</sup> est identifiée comme berge. En plus, la commune possède un linéaire de berge non négligeable, environ 3,5 km, dont environ la moitié présente des boisements de taille réduite mais pouvant s'apparentés à une ripisylve, des roselières fragmentés, des perrés végétalisés et une végétation herbacée des milieux humides ainsi qu'une végétation immergée.

Les berges de Seine ont été aménagés écologiquement entre 2001 et 2007, période durant laquelle 1,3 km de berges sont consolidés et rendus accessibles au public. Elles offrent de nombreux aménagements pour le public et des vues sur la Seine et L'Île-Saint-Denis en face.



Les berges de Seine, 1 Rue du Port. (Source : CAZAL)



Les berges de Seine, Chemin du Halage. (Source : CAZAL)

Sur la commune d'Épinay-sur-Seine, les bords de la Seine présentent des boisements rivulaires diversifiés dominés par des Saules blancs et localement des Aulnes, ainsi que des roselières immergées. Les berges sont aussi localement bordées par des espaces verts variés (jardins privés, parc public...).

Un chemin en stabilisé longe ces berges et permet la promenade. Il s'agit du chemin de Halage.

## ▪ Espace de loisir et de détente

### • Les parcs des berges de Seine

Les parcs des berges de Seine à Epinay-sur-Seine se trouvent au cœur de la commune au Sud de l'Hôtel de ville et sur la rive droite de la Seine. Ils sont au nombre de 5 (d'Ouest en Est) : Parc Monnet, Parc Gouraud, Jardin Alcobendas, Parc des Béatus et Parc Pierre Lihou.

Ces parcs et jardins composent une continuité terrestre continue mixte et se trouvent en bout de course de la continuité terrestre continue ouverte Berlioz-Saules-Chevrette.

Les Parcs accompagnent la continuité aquatique.

### • Le Chemin de Halage

Le Chemin de Halage longe les berges de Seine, c'est un axe de promenade et de respiration qui se développe sur 3,2 km de cheminement aménagé à parcourir à pied ou à vélo. Une partie de ce chemin est accessible en voiture.



La végétation aux abords de la Seine, chemin de Halage. (Source : CAZAL)



Les berges de Seine, Chemin de Halage. (Source : CAZAL)

- **Les commerces - Restaurant**

L'implantation des restaurants sont en développement le long de la Seine dans le but d'animer les berges et de créer des activités :

1- « Avant Seine » Péniche Restaurant

2- « LOSTREIDAE » Hôtel Restaurant, 1 rue du Port

### Parcelles privées et espaces méconnus

Certains espaces méconnus (parcelles privées ou inaccessibles), contribuent fortement aux continuités écologiques locales et régionales. Il s'agit :

- des boisements au Sud-Ouest de la commune entre la voie ferrée et le chemin de halage ;
- de la friche au Sud-Ouest de la commune en continuité des terrains de tennis rue d'Orgemont le long de la voie ferrée ;
- du boisement le long du chemin de Halage au niveau des studios d'Epina y rue du Mont ;
- des friches au Sud-Est de la commune entre le boulevard Foch et la rue de l'Yser.



Un restaurant le long de la Seine. (Source : CAZAL)



Jardin privé à la limite communale d'Argenteuil. Parcelle privée. (Source : CAZAL)



7

Parc Gouraud. (Source : extrait de l'étude «Diagnostic des inventaires de la biodiversité» Ville d'Epina-sur-Seine, Novembre 2014)



10

Parc Pierre Lihou. (Source : extrait de l'étude «Diagnostic des inventaires de la biodiversité» Ville d'Epina-sur-Seine, Novembre 2014)



8

Jardin des senteurs. (Source : Google Maps)



9

Parc des Béatus. (Source : Google Maps)

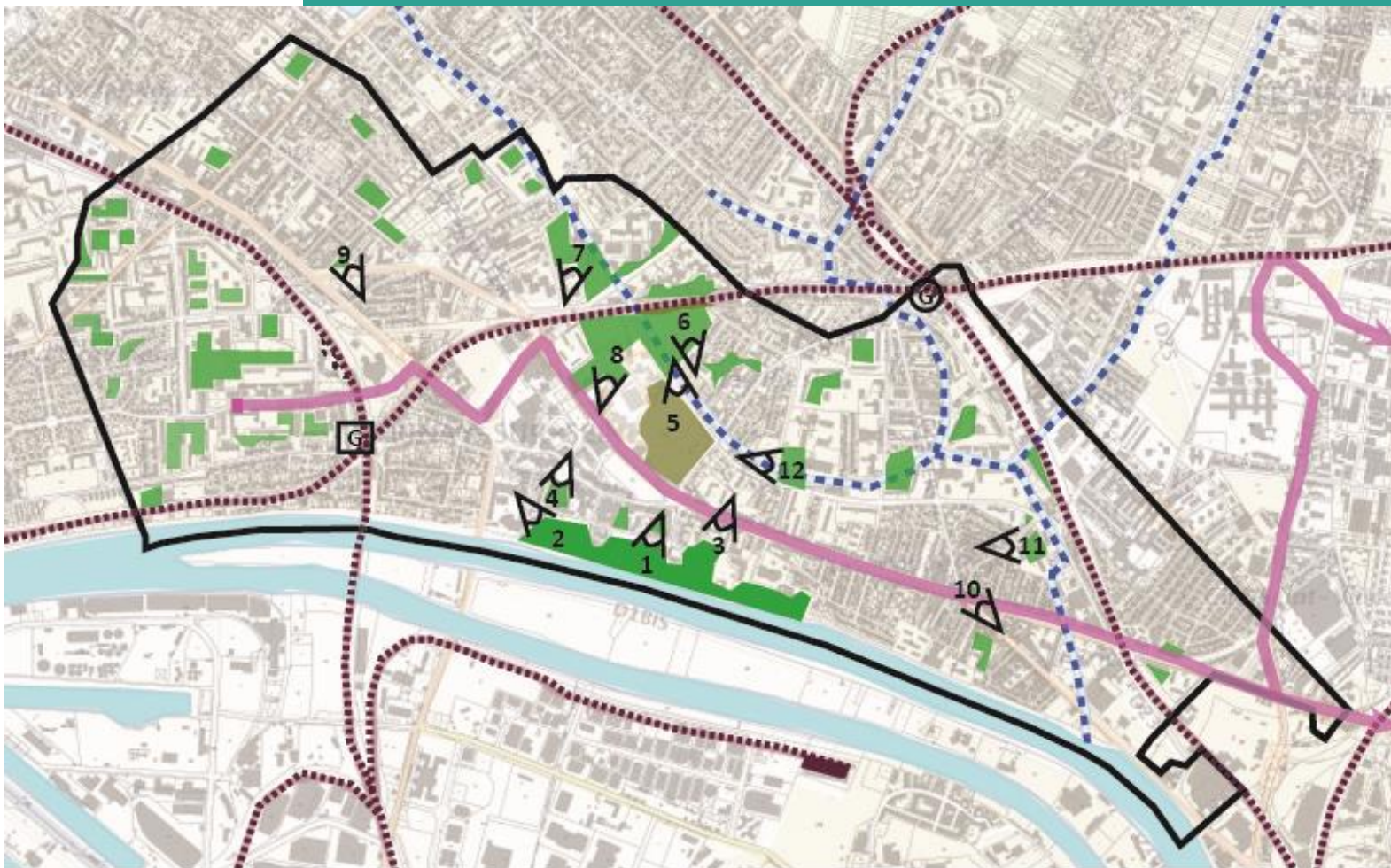
Les berges de Seine sont un site à caractère naturel sur un linéaire de plus de 3 km et sur une largeur d'environ 250 m.

Les berges de Seine représentent un noyau de biodiversité primaire à l'échelle communale et un noyau de biodiversité secondaire à l'échelle de l'agglomération. Elles constituent à elles seules une petite continuité écologique terrestre boisée et herbacée. Elles font parties de la continuité aquatique formée par l'ensemble des bords de la Seine.

Elles constituent aussi une continuité écologique terrestre avec un ensemble d'espaces verts de la ville d'Épinay-Sur-Seine (sur un axe Nord-Sud).

Les berges représentent un enjeu important pour la Trame Verte et Bleue, les préserver et les protéger est une nécessité.

Dans la mesure du possible, l'inscription des parcelles au Sud-Ouest des berges en zone N dans le PLU permettra à la commune de les préserver d'une manière plus efficace.



- |  |                           |  |                  |
|--|---------------------------|--|------------------|
|  | Limites communales        |  | Gare (RER C)     |
|  | Cours d'eau enterrés      |  | Gare (Ligne H)   |
|  | Cours et étendues d'eau   |  | Voies ferrées    |
|  | Parcs ou jardins          |  | Ligne du tramway |
|  | Parc municipal des sports |  | Prises de vues   |

Conception et réalisation : CAZAL

Source : Ville d'Epina-sur-Seine  
«Diagnostic des inventaires de la biodiversité» Novembre 2014



Forts présents dans la commune, de nombreux espaces sont identifiés comme parcs ou jardins avec une surface totale d'environ 41 hectares avec des espaces allant de 157 m<sup>2</sup> à presque 10.000 m<sup>2</sup>.

Les parcs et jardins participent à la fois à la sous-trame boisée, en particulier les parcs des bords de la Seine et à la sous-trame des milieux ouverts en proposant une alternance de milieux ouverts (pelouses et friches) et de milieux plus fermés (strate arbustive et arborée).

Les espaces les plus grands et les plus fonctionnels sont localisés au cœur de la commune (on cite le parc de la Chevrette, le parc des Saules) et le long des berges (on cite l'exemple du parc Pierre Lihou et du parc de l'Hôtel de ville).

- Ceux localisés en bord de Seine, constituent une véritable coulée verte de 8 hectares entre le Centre-ville et les berges, avec des continuités de principe, localement entravées par des grilles et du bâti.
- Ceux localisés au cœur de la ville servent de continuité aux parcs des berges de Seine vers le lac d'Enghien.



Parc de la Chevrette. (Source : site internet de la mairie d'Epina-sur-Seine)

## Les parcs et jardins du Centre-ville

- **Jean Monnet**

3-7, rue Mulot – rue de l'Abreuvoir – chemin de Halage, 2,5 hectares.

En bord de Seine, ce parc du XIX<sup>e</sup> siècle est unique avec ses ruines romantiques.

- **Parc de l'Hôtel de Ville (parc Gouraud) et Parc Alcobendas (jardin botanique)**

Rue Quétigny – rue de la Terrasse – rue Guynemer, 2 hectares

Parc de l'Hôtel de Ville :

Le site offre un large espace de détente. Il accueille de nombreux événements municipaux, comme la Fête de la musique en juin.

Parc Alcobendas :

Ce jardin botanique en terrasse propose de découvrir la diversité des plantes classées par couleur (rouge, orange, jaune). Depuis 2003, il accueille aussi 448 plantes de vigne de pinot gris, qui permettent la production d'environ 300 litres de vin de sauvignon chaque année.

- **Parc des Béatus**

Chemin de Halage – rue Guynemer – rue Pierre Lihou, 2 hectares.

En bord de Seine, ce parc du XIX<sup>e</sup> siècle, vallonné, est un lieu idéal pour flâner. Il offre aussi une aire de jeux pour enfants.

- **Square du 11 Novembre**

Rue Monribot – rue de Paris – place René Clair, 3.764 m<sup>2</sup>

Rouvert au public depuis le 28 juin 2013, ce square est un lieu de souvenir avec la présence du Monument aux morts, mais aussi de détente (aire de jeux, espaces de convivialité...).

- **Square des Saisons**

Rue Mulot

Réaménagé en 2011 avec les écoliers de Jean Renoir et Georges Martin, il propose une aire de jeux et une roseraie.





Parc de l'hôtel de ville, Rue Quetigny. (Source : Nexity)



Square du 11 Novembre. (Source : Google Maps)



Square des Saisons, Rue Mulot. (Source : Google Maps)



Parc des Béatus. (Source : Google Maps)

## Les parcs et jardins des Econdeaux

- **Parc des Saules**

Rue de la Chevrette – chemin des Saules – avenue Léon Blum, 1,5 hectares.

À deux pas du Centre-ville et du tramway T8, cette plaine humide et transversale offre une immense pelouse, une promenade ombragée et une aire de jeux.

- **Parc de la Chevrette**

Rue de la Chevrette – rue du Chemin vert – rue Saint-Gobain, 3 hectares.

En continuité du parc des Saules, il offre des terrains de sports et des bosquets.

- **Parc des Econdeaux / Joanny Berlioz**

Avenue Léon Blum – rue des Saules, 2,4 hectares. Récemment rénové, ce parc offre un kiosque à musique, des terrains de sports et une aire de jeux.

- **Parc Municipal des Sports**

Avenue de Lattre-de-Tassigny – rue Jean Jaurès – rue de la Chevrette, 4,1 hectares.

Au cœur d'un patrimoine arboré remarquable, il propose des terrain de sports, un skate-parc, un parcours de santé et un terrain de pétanque.

## Parcs et jardins de la Sources – Les Presles

- **Jardin des Presles**

Rue Commandant Bouchet – rue Henri Wallon, 8.050 m<sup>2</sup>

Situé à proximité du Canyon (piscine, escalade, bowling), c'est un des parcs les plus fréquentés de la ville, avec ses aires de jeux et sa grande pelouse.

- **Square Ali Zebboudj**

Rue Romain Rolland.

Il se caractérise par ses buttes et vallons, ponctués d'îlots de conifères et aire de jeux pour enfants.

- **Square du Petit Bois**

Avenue de la Marne – rue de la Justice.

Il est équipé d'une promenade, une aire de jeux et un city-stade publics.



Parc des sports. (Source : Google Maps)



Parc des Saules. (Source : Google Maps)



Parc de la Chevrette, Rue de la chevrette . (Source : Google Maps)



Parc des Econdeaux, Rue des Saules. (Source : CAZAL)

### Le Cygne d'Enghien

- **Square Gabriel Déneux**

Rue de Saint-Gratien – rue Gustave Caillebotte.  
Aménagé en 2012, il propose une aire de jeux et un terrain de pétanque, agrémentés de massifs.

### La Briche – Les Mobiles

- **Parc Pierre Lihou**

Rue Chaptal – chemin de Halage, 1 hectare.  
En bord de Seine, ce parc est une friche jardinée, aménagée en plusieurs espaces : la prairie, le sous-bois, le roncier, le potager...

- **Square des Mobiles**

157, avenue de la République, 278 m<sup>2</sup>

Situé au cœur de l'ancien village d'Épinay, ce square a été inauguré en 1908 à la mémoire des combattants de la guerre de 1870. Ce lieu de mémoire n'est ouvert que pour les commémorations.

- **Square Charline Blandin**

Rue Saint-Marc, 5.331 m<sup>2</sup>

C'est un espace de jeux et de détente pour les enfants.



9

Square Gabriel Déneux. (Source : site de la mairie d'Épinay-Sur-Seine)



10

Square des Mobiles. (Source : Google Maps)

La commune d'Epina-sur-Seine se caractérise par la multitude et la variété de ses espaces verts.

La plupart de ces espaces sont plantés au centre de la commune. Et une partie vers les berges de Seine.

Ils se distinguent par leur superficie importante et les différents espaces et activités qu'ils offrent.

Dans le même esprit, on trouve des parcs et jardins au Nord de la Route départementale 14.

La succession et la superficie de ces parcs, ainsi que leur richesse végétale fait d'eux un véritable poumon vert pour la commune. Ils assurent le bien être des habitants et des différentes espèces qui y vivent.

Vers l'Ouest de la commune, il y a le parc d'Orgemont, et vers l'Est on recense des petits squares et jardins.

Ces espaces verts constituent des noyaux de biodiversité secondaires et des espaces relais pour la Trame Verte. Ils forment des continuités écologiques terrestres herbacées et boisées.



Square Charline Blandin. (Source : Google Maps)



Jardin des Presles. (Source : Google Maps)

### Les jardins familiaux

Dans le cadre de son agenda 21, la commune d'Épinay-sur-Seine a aménagé des jardins familiaux rue Henri Wallon face au jardin des Presles.

La commune a également mis à la disposition 800 m<sup>2</sup> de l'emplacement réservé C1 pour faire des jardins partagés gérés par l'association « Les gens du jardin ».

Deux autres terrains sont identifiés comme des jardins familiaux ou partagés sur la commune : les jardins situés entre la voie ferrée et la rue de Nancy et ceux situés entre le parc de la Chevrette et la voie de chemin de fer. Ces jardins sont gérés par la SNCF.

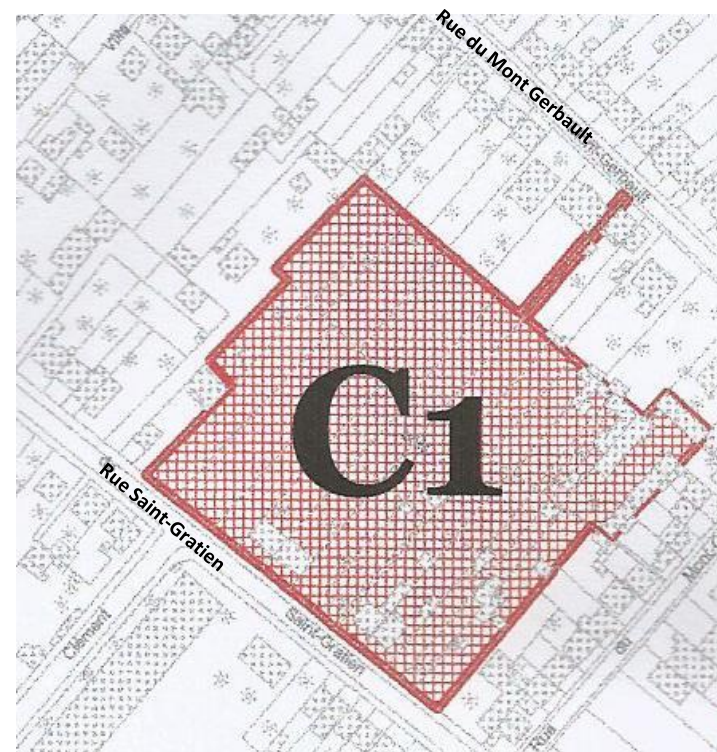
## Autres espaces verts

Derrière le lycée professionnel Louise Michel, au Nord de la rue Saint-Gratien, il y a plusieurs parcelles partiellement en friches, caractérisées par une végétation diversifiée. Il s'agit de l'emplacement réservé C1 inscrit dans le PLU.

Cet espace est considéré comme un noyau de biodiversité primaire pour la Trame Verte. D'où la nécessité de le préserver.



Emplacement réservé C1, Rue Saint-Gratien. (Source : CAZAL)



Emplacement réservé C1. (Source : PLU d'Épinay-Sur-Seine)

## Les bois et forêts

Les bois et forêts concernent notamment une surface de 1.262 m<sup>2</sup> sur la commune, le long de la voie ferrée à proximité de la rue de Nancy.

Autour du chemin de Halage, à l'Ouest de la commune, existent également des espaces pouvant être considérés comme forêt.



Rue de Nancy. (Source : Google Maps)



## Le cimetière

Dans la commune d'Épinay, il existe un seul cimetière communal. Il est situé Avenue Salvador Allende, sa surface est de 2,7 hectares. Ce cimetière participe à la sous-trame boisée par la présence de nombreux alignements d'arbres indigènes (Tilleuls) qui abritent de nombreux oiseaux.

Le cimetière offre toutefois une rugosité importante pour la sous-trame des milieux ouverts par l'absence de milieux herbacée dans son enceinte.



Le cimetière. (Source : Google Maps)

Un certain nombre d'alignements d'arbres intéressants et continus sont présents sur la commune.

Ces alignements d'arbres participent à la trame boisée, ils présentent un intérêt paysager et ils accueillent des oiseaux et certains insectes ainsi que des chiroptères pour les sujets les plus vieux avec cavités.

L'intérêt de ces alignements est d'autant plus important s'ils sont constitués d'espèces indigènes (accueil d'une faune indigène). Dans les espèces d'arbres présentes dans la commune 8 espèces sont indigènes et 17 sont horticoles

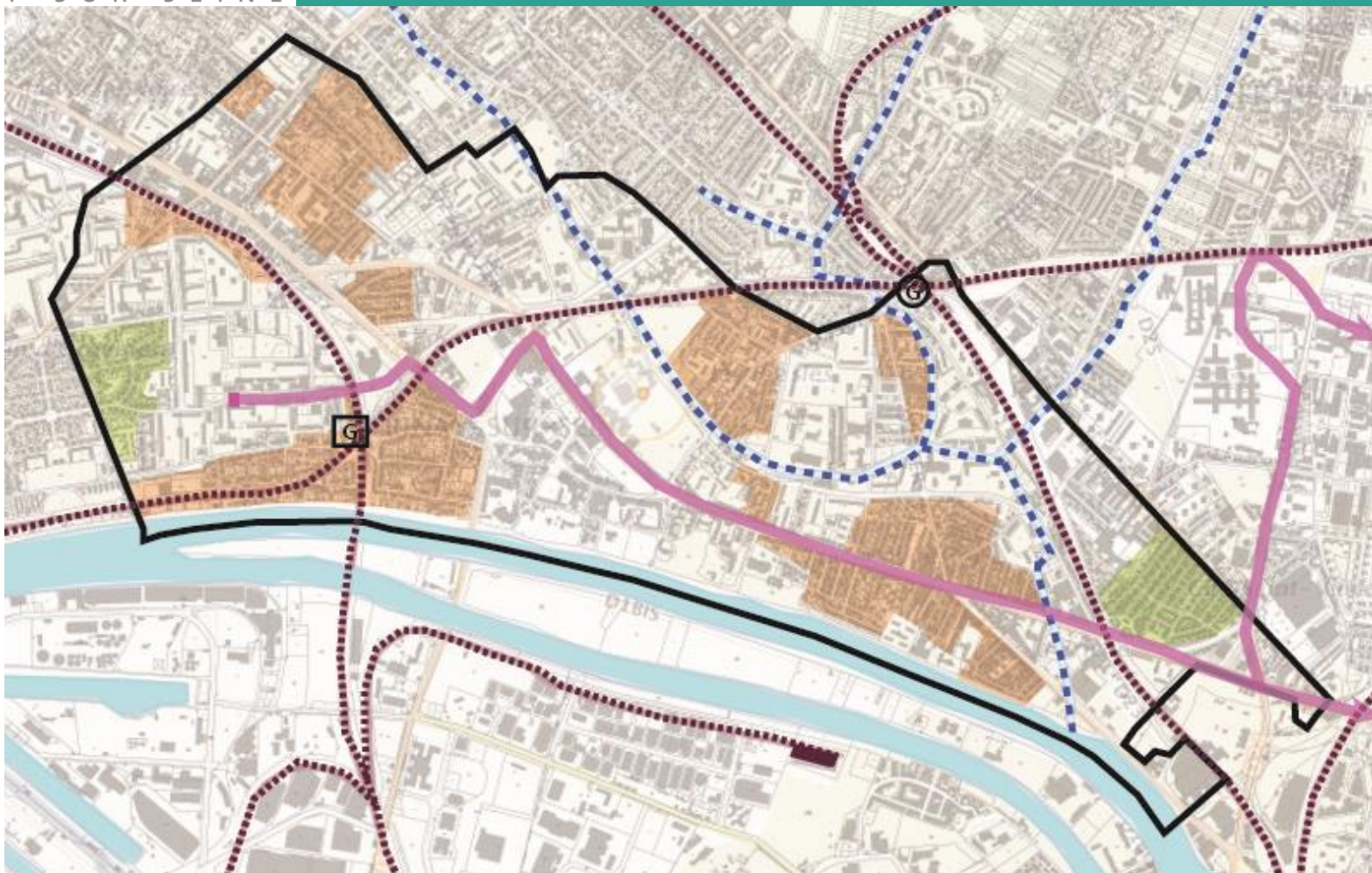
Sur Epinay-sur-Seine on comptabilise 146 arbres remarquables et 4.768 arbres intéressants à très intéressants.



Les alignements d'arbres, Chemin des Anciens Prés. (Source : Google Maps)



Les alignements d'arbres, RN310. (Source : Google Maps)



- Limites communales
- Cours d'eau enterrés
- Cours et étendues d'eau
- Cités jardins
- Zone pavillonnaire
- G Gare (RER C)
- G Gare (Ligne H)
- Voies ferrées
- Ligne du tramway

Conception et réalisation : CAZAL

Source : Ville d'Epina-sur-Seine  
«Diagnostic des inventaires de la biodiversité» Novembre 2014



## Les cités jardins

### ▪ La cité jardin Blumenthal

La cité-jardin Blumenthal, est un projet initié par Willy Blumenthal, riche négociant en peaux. Le projet s'est réalisé en trois tranches de 1912 et 1927.

Le plan masse de la cité-jardin rappelle le projet emblématique de la cité ouvrière de la chocolaterie Meunier à Noisiel. Les logements sont destinés à des ouvriers et employés d'Epina-sur-Seine et de Saint-Denis, en partie liés aux activités de Willy Blumenthal.

Aujourd'hui, on dénombre 181 pavillons datant de la première tranche, dont trois ont été démolis et remplacés. Sur la seconde tranche, 119 pavillons sont conservés.

Cet ensemble est un exemple historique remarquable y compris dans sa transformation formelle. Cependant, la qualité architecturale d'origine a été fortement dégradée.

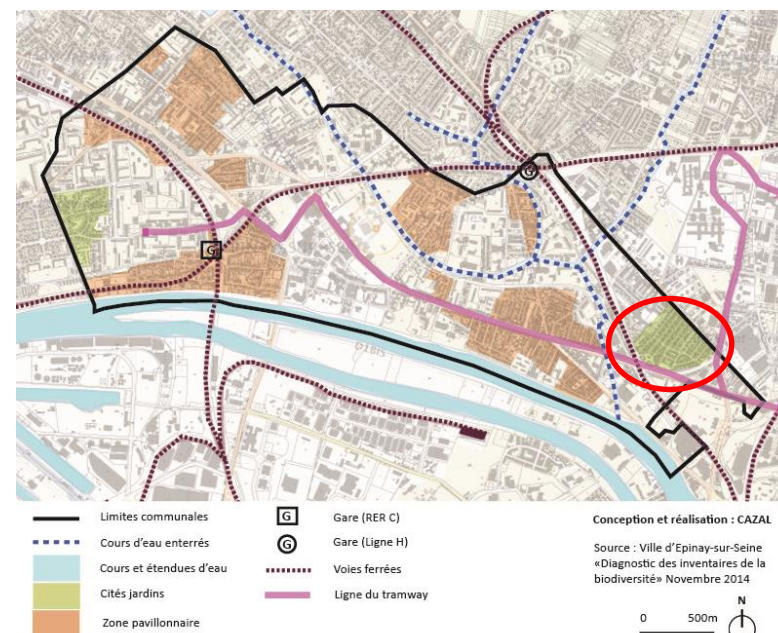
### Square Blumenthal

Rue Ambroise Rendu – rue d'Estrées – avenue de la République, 2.760 m<sup>2</sup>.

C'est un espace qui satisfait les grands et les petits avec ces différents espaces. C'est le rendez-vous des boulistes et des enfants du quartier.



Cité-jardin Blumenthal. (Source : atlas-patrimoine93)



### ▪ La cité jardin d'Orgemont

Construite par la Société Anonyme d'HBM des Cités-Jardins de la Région Parisienne, les travaux ont commencé en 1929 pour s'achever en 1983.

La cité-jardin d'Orgemont continue de s'agrandir après-guerre par des campagnes de constructions modestes, qui rompent avec les choix urbains et architecturaux d'avant-guerre. La volonté de concevoir une cité-jardin aérée et peu dense a été globalement maintenue dans le temps du fait de la continuité de gestion.

La cité jardin se développe sur deux communes : Argenteuil 2/3 et Epinay-sur-Seine 1/3, d'où l'intérêt d'une collaboration entre les deux communes pour protéger et préserver cette cité jardin.

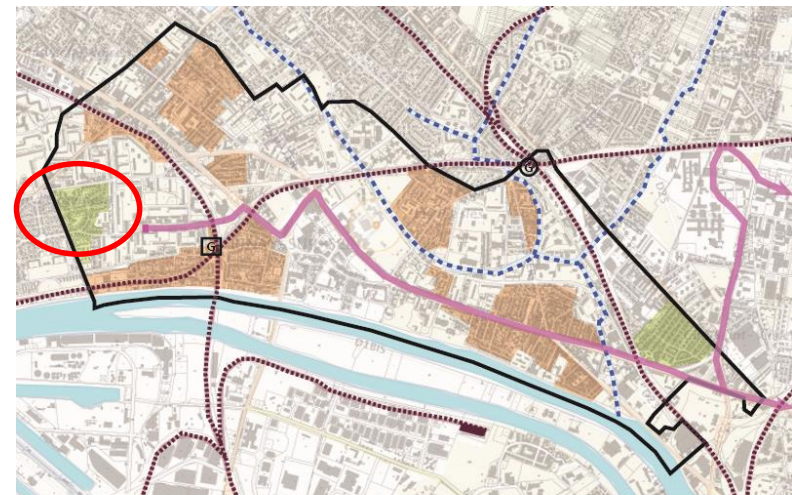
### Parc central d'Orgemont



Accès rue de Marseille – rue de Strasbourg – rue des Carrières – place d'Oberursel, 2,9 hectares.

Situé au cœur du quartier d'Orgemont, ce parc a été réaménagé en 2008. Il est entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.



Cité jardin d'Orgemont. (Source : atlas-patrimoine93)



	Limites communales		Gare (RER C)
	Cours d'eau enterrés		Gare (Ligne H)
	Cours et étendues d'eau		Voies ferrées
	Cités jardins		Ligne du tramway
	Zone pavillonnaire		

Conception et réalisation : CAZAL

Source : Ville d'Epina-sur-Seine  
«Diagnostic des inventaires de la biodiversité» Novembre 2014



### ▪ Les zones pavillonnaires

La commune d'Épinay-sur-Seine se caractérise par la variété de son tissu urbain. Cette variété offre un paysage urbain contrasté et différent.

Les zones pavillonnaires constituent un tissu urbain de faible densité. Un alignement des constructions sur la façade principale de la rue permet de dégager des jardins à l'arrière des maisons. Ces jardins présentent des cœurs d'îlots verts, une véritable aubaine pour le quartier et les espèces qui s'y réfugient.

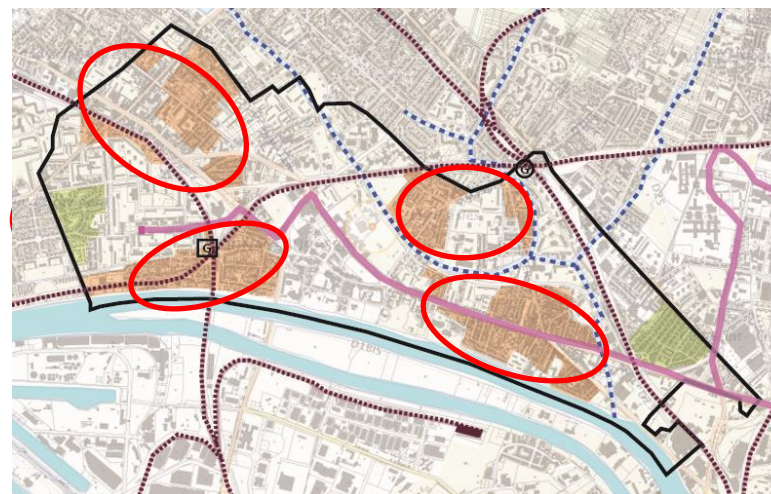
Ces espaces sont des espaces relais pour la Trame Verte qu'il faudra protéger et préserver.

Le mode d'occupation des sols identifie les jardins de l'habitat individuel d'une surface allant de 164 m<sup>2</sup> à 1 hectare, ces surfaces occupent sur la commune 4 hectares et constituent pour l'essentiel des cœurs d'îlots et des jardins particuliers.

Les jardins de l'habitat individuel, les jardins familiaux et les parcs et jardins participent à la fois à la sous-trame boisée et à celle des milieux ouverts par la diversité de leur stratification végétale.



Zone pavillonnaire dans le quartier du centre ville. (Source : Géoportail)

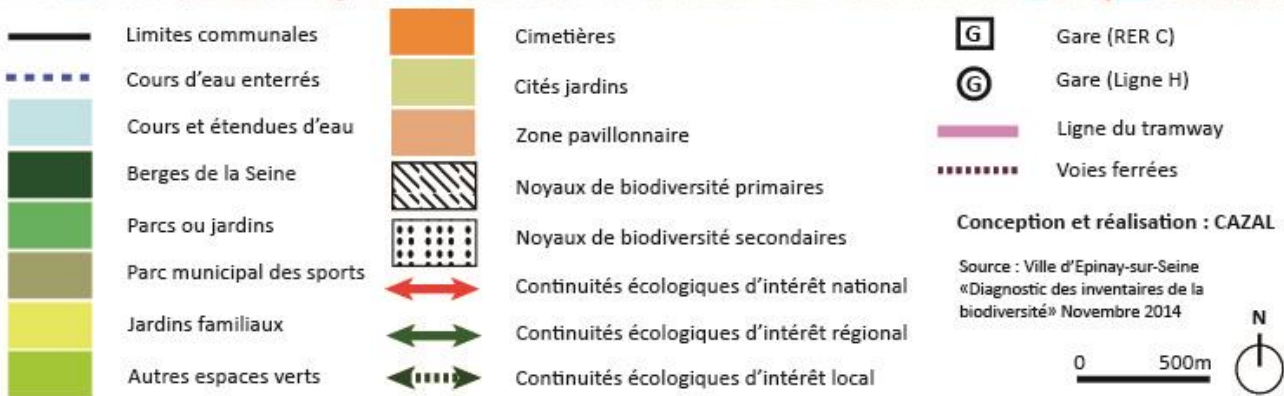
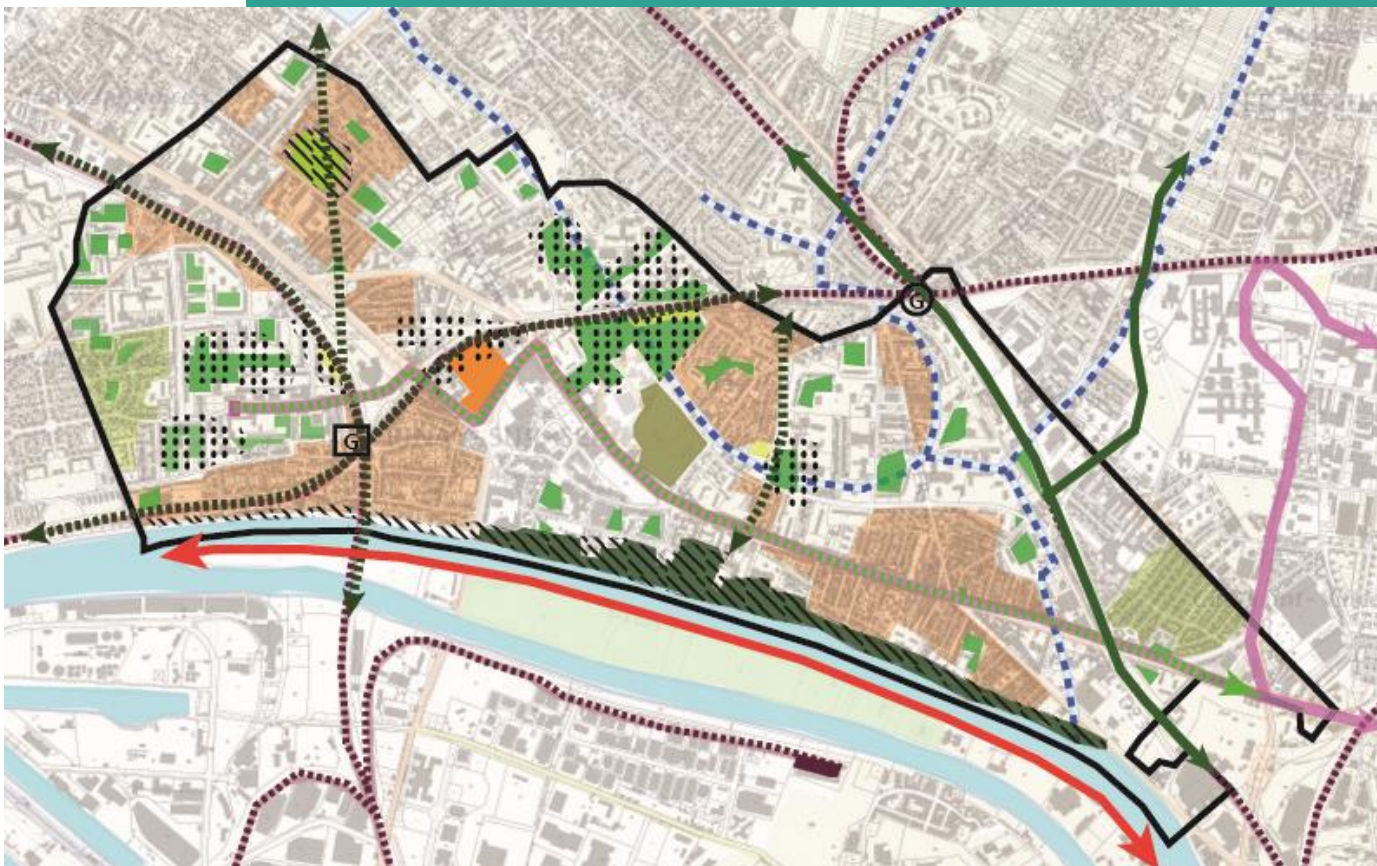


—	Limites communales		Gare (RER C)
- - - -	Cours d'eau enterrés		Gare (Ligne H)
	Cours et étendues d'eau	- - - -	Voies ferrées
	Cités jardins		Ligne du tramway
	Zone pavillonnaire		

Conception et réalisation : CAZAL

Source : Ville d'Épinay-sur-Seine  
«Diagnostic des inventaires de la biodiversité» Novembre 2014





## La Trame Bleue



La trame bleue constitue une des composantes importantes de l'écologie du paysage, à l'échelle de la commune.

En principe, la trame bleue se structure autour des eaux courantes et des eaux stagnantes, caractérisées par les milieux aquatiques et des bordures de cours d'eau (aulnaies, saulaies, mégaphorbiaies, roselières, grèves alluviales), les milieux humides terrestres au sens large.

La commune d'Epina-sur-Seine se situe dans le domaine Seine confluence qui se déroule le long de la Seine. Ce cours d'eau constitue un corridor bleu majeur.



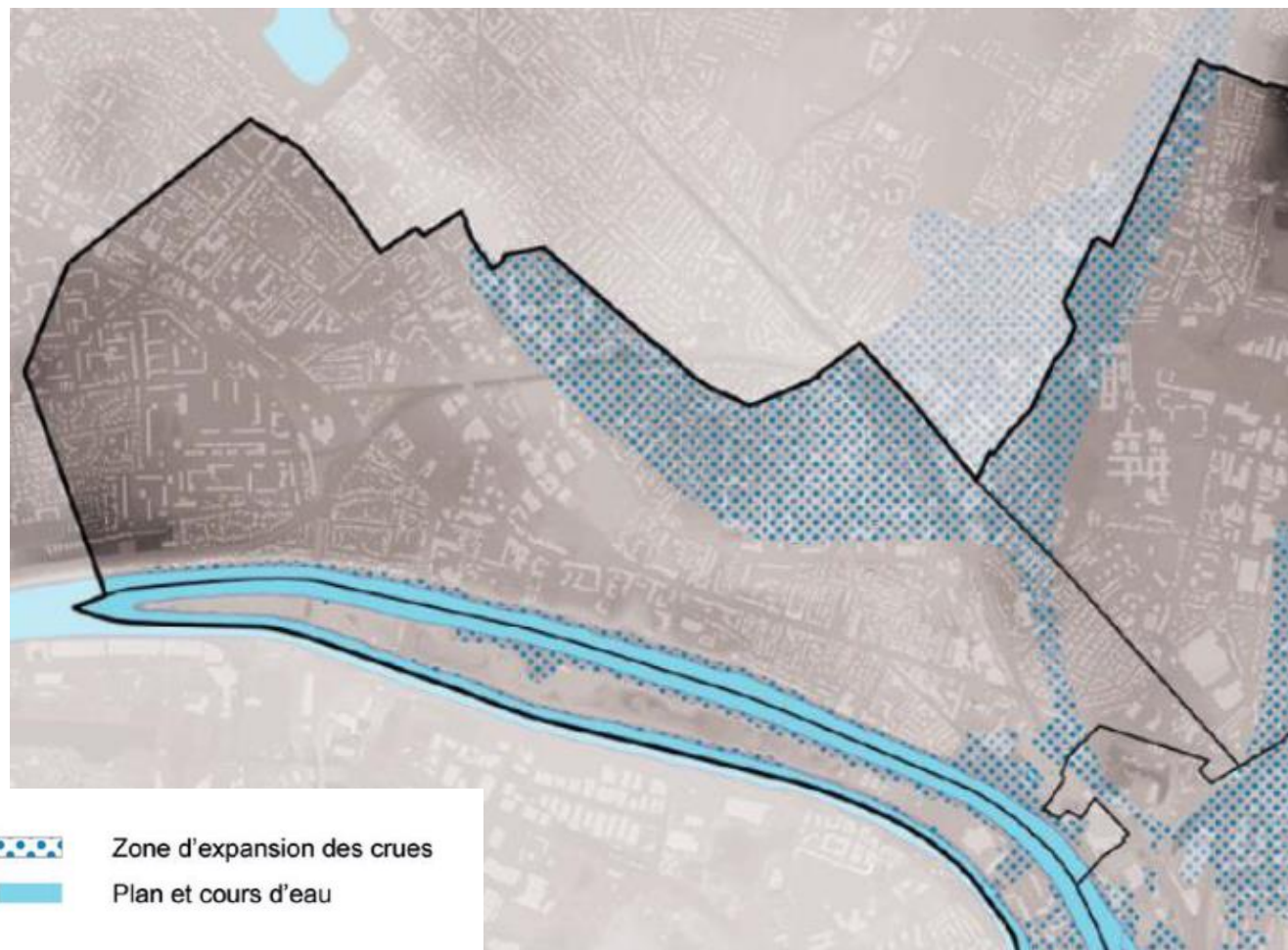
La Seine. (Source : Google Maps)



La Seine. (Source : CAZAL)

La Trame Bleue de la commune d'Épinay-sur-Seine est constituée de la Seine.

La carte ci-dessous, démontre que le Sud de la commune fait partie de la zone d'expansion des crues de la Seine.



(Source : extrait de la Trame Verte et Bleue de Plaine Commune, Octobre 2015)

- **Biodiversité - Espèces et habitats**

- Les eaux de la Seine
- La Seine et ses boisements rivulaires
- Les abords des voies ferrées
- Les coteaux de la Seine et le parc Pierre Lihou

- **La faune**

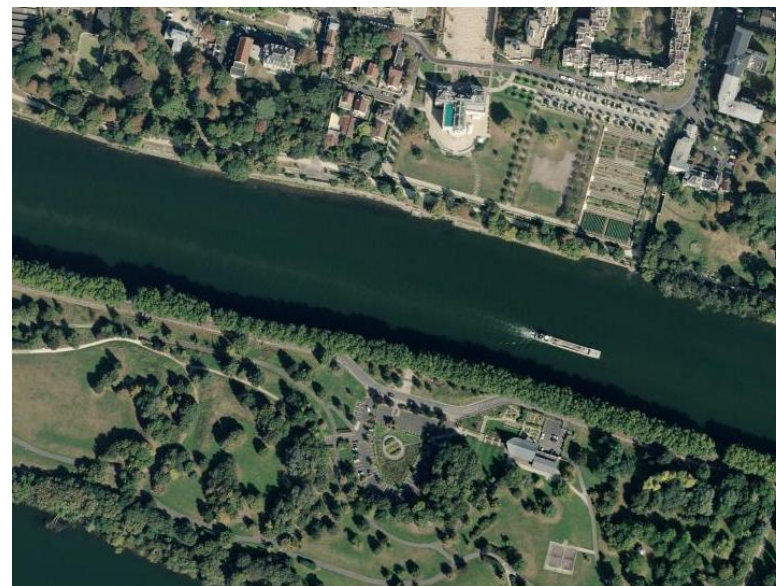
- Les Oiseaux
- Les mammifères
- Les reptiles et amphibiens
- Les insectes

- **La flore**

## Les espèces

### Quelques données exceptionnelles dans les eaux de la Seine

- Les eaux de la Seine aux abords des berges d'Épinay-sur-Seine accueillent notamment :
  - L'Anguille européenne (*Anguilla anguilla*) espèce inscrite sur la liste rouge nationale des poissons menacés au statut de conservation CR (critique) du fait de la diminution des stocks sur l'ensemble de l'aire continentale de répartition depuis les années 80.
  - Le Chabot (*Cottus gobio*) espèce inscrite à l'annexe II de la DHFF.
  - La Vandoise (*Leuciscus leuciscus*) espèce de poisson protégée sur l'ensemble du territoire. Cette espèce affectionne les eaux claires, rapides et non polluées.
  
- On recense aussi :
  - L'Oie cendrée (*Anser anser*) espèce considérée comme Vulnérable à l'échelle du territoire
  - Le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*), inscrit à l'Annexe II Directive Oiseaux.



La Seine. (Source : Géoportail)

Trois grands ensembles d'espaces à caractère naturel existent sur la commune. Ils se démarquent par leur structure végétale et leur qualité d'accueil de la faune.

### La Seine et ses boisements rivulaires

La Seine accueille une diversité d'habitats rivulaires :

- Forêt riveraine de saules, avec une diversité d'espèces.
- Des roselières hautes dominées sur un sol hydromorphe relativement vaseux (ou avec des accumulations de fines), dominée par le Roseau commun, la Massette à large feuille, la Salicaire, le Lycopode d'Europe.
- Des zones à nues, à végétation des grèves alluviales nitrophiles, avec notamment le Bident trifolié accompagné par la Persicaire ou le Rumex.

### Les abords des voies ferrées

Les voies ferrées constituent à la fois des barrières difficiles à franchir, et aussi des linéaires de dispersion, le long desquels les espèces animales et végétales circulent.



Les abords des voies ferrées - la nouvelle gare. (Source : Google Maps)



La Seine et ses boisements. (Source : CAZAL)

### Les coteaux de la Seine et le parc Pierre Lihou

Les coteaux de la Seine sont dans la continuité des parcs urbains gérés de manière extensive, avec trois habitats dominants présentant des qualités écologiques différentes:

- Les friches prairiales mésophiles, dominées par l'Avoine élevée en mélange avec un cortège graminéen et floricole assez pauvre : brome stérile (*Bromus sterilis*), le dactyle (*Dactylis glomerata*), luzerne (*Medicago lupulina*), achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), armoise (*Artemisia vulgaris*)... Les friches arbustives médio-européennes dominées par la Ronce, le Prunellier, l'églantier... dans des secteurs mis en défens.
- Les ourlets constitués d'une strate herbacée haute d'environ 80 cm à la fin du printemps dominés par les espèces nitrophiles (Berce et Ortie). Une strate arbustive haute d'un à deux mètres peut venir s'y ajouter *Sambucus nigra* et *Ulmus minor*.
- La strate arborée est dominée par des robiniers et des Sycomores relativement petits (environ 15 m), avec une strate arbustive peu développée, représentée par le Coudrier, le Prunellier et la Viorne lantane. Dans la strate herbacée, les espèces nitrophiles sont abondantes : Ortie, Alliaire, Gaillet gratteron...



Les coteaux de la Seine. (Source : CAZAL)



Le Parc Lihou, 1 Rue Chaptal. (Source : Google Maps)

Les espaces verts, les berges de Seine et les jardins privés constituent des lieux de vie pour divers espèces.

#### ▪ Les Oiseaux

Sur la commune d'Epinay-sur-Seine, on dénombre 48 espèces d'oiseaux, parmi elles 4 peuvent être considérées comme patrimoniales, 1 comme invasive (la Perruche à collier).

Parmi les espèces les plus communes, 7 ont des effectifs supérieurs à 80 individus et sont des espèces très fréquentes en ville.

#### ▪ Les mammifères

L'un des mammifères le plus présent est le Renard roux. Il s'adapte à toutes sortes de milieux, on le trouve en ville à proximité des jardins, des parcs et des friches urbaines où il est essentiellement nocturne.

Les données de l'ODBU (Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine) permettent d'identifier un couloir de passage situé avenue Jean Jaurès. En effet, le secteur est une zone pavillonnaire, riche en jardin d'habitat individuel ainsi qu'en parcs et friches en direction de la rue de la Chevrette.

#### ▪ Les reptiles et amphibiens

La Tortue de Floride colonise les plans d'eau, souvent en contexte urbain, elle est la cause d'une perte de biodiversité (dégradation des berges, perte de diversité piscicole).

#### ▪ Les insectes

L'étude bibliographique des données de l'ODBU, n'apporte pratiquement aucun élément sur les insectes, les données sont trop anciennes pour être pertinente.

Selon les données de l'ODBU (Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine), 326 espèces végétales sont référencées sur la commune, soit environ 20% de la flore francilienne et 26% de la flore départementale.

Parmi ces espèces se trouvent beaucoup d'espèces liées aux friches urbaines et aux sols remaniés avec plusieurs espèces végétales invasives, mais aussi des espèces de jardins et de parcs et plusieurs espèces liées aux milieux humides en lien avec les 3,5 km de berges que compte Epinay-sur-Seine.

Sur le territoire de la commune, plusieurs espèces d'intérêt patrimonial sont présentes.



Espèces d'intérêt patrimonial : Polystichum à soies

(Source : extrait de l'étude «Diagnostic des inventaires de la biodiversité» d'Epinay-sur-Seine, novembre 2014)



Espèces d'intérêt patrimonial : Torilis noueux

(Source : extrait de l'étude «Diagnostic des inventaires de la biodiversité» d'Epinay-sur-Seine, novembre 2014)



## Enjeux

- **Les éléments de biodiversité**
- **Les contraintes**
- **Les secteurs à enjeux**

- **Les noyaux de biodiversité**

- Les noyaux de biodiversité primaires
- Les noyaux de biodiversité secondaires

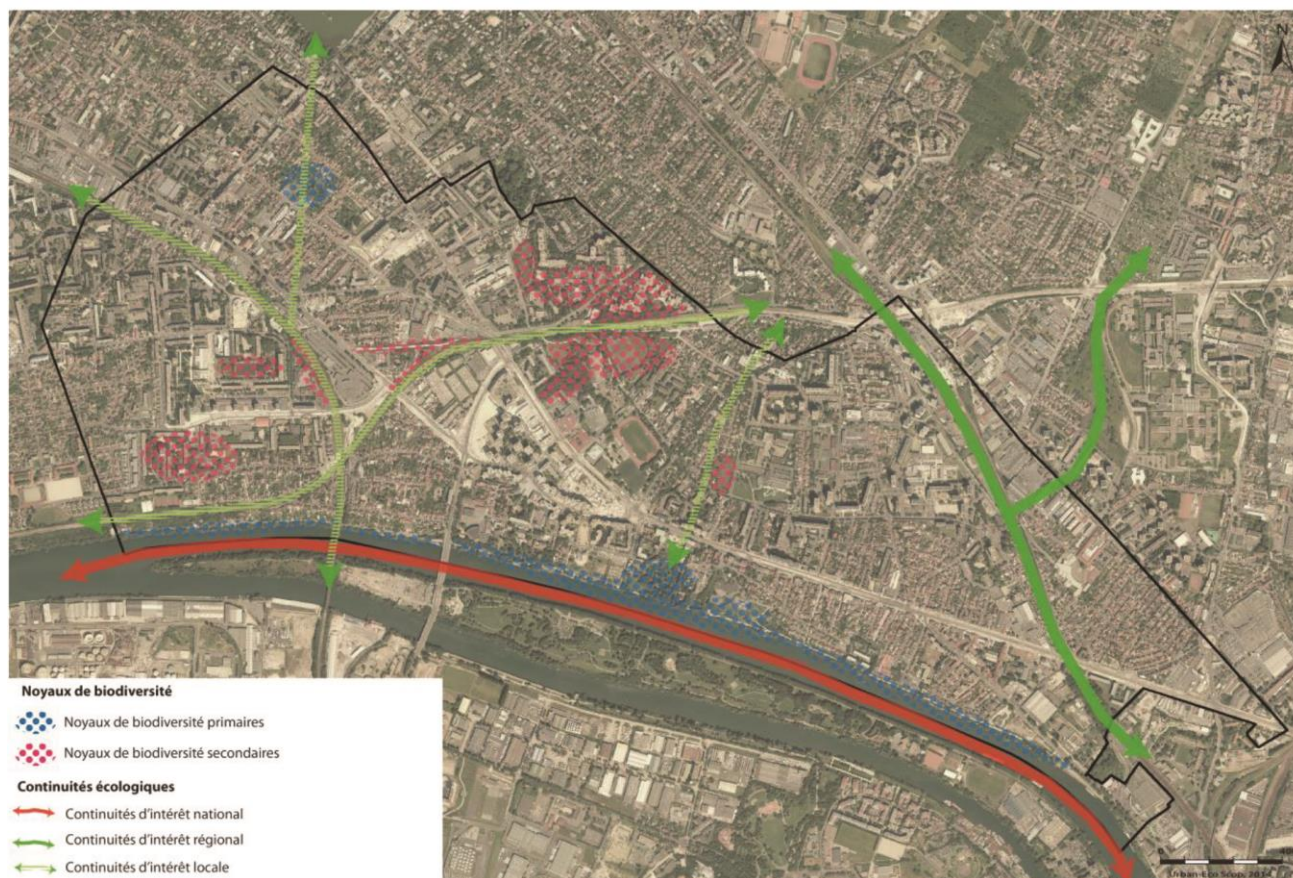
- **Les corridors biologiques**

- Les oiseaux
- Les mammifères terrestres
- Les chiroptères (chauves-souris)
- Les reptiles et amphibiens
- Les odonates (libellules)
- Les lépidoptères rhopalocères (papillons diurnes)

## Les éléments de biodiversité

Sur la commune d'Épinay-sur-Seine existent des noyaux de biodiversité primaires et secondaires :

- **Les noyaux de biodiversité primaires** sont localisés principalement au Sud, sur l'ensemble des berges de la Seine et des parcs des bords de Seine.
- **Les noyaux de biodiversité secondaires** sont identifiés par les parcs et jardins présentant une strate herbacée, arbustive et arborée.



(Source : extrait du « Diagnostic des inventaires de la Biodiversité » - UrbanEco - Novembre 2014

Les corridors biologiques sont des voies de passage préférentielles, utilisées par la faune terrestre et aérienne. Ces voies de passage assurent le maintien de ces populations car leur isolement conduit à la disparition.

L'identification et la préservation des corridors existants constituent des enjeux importants en matière de politique de préservation des écosystèmes et de la biodiversité du territoire.

Les corridors sont de nature variable selon les groupes concernés pour l'identification de la faune :

#### ▪ Les oiseaux

Le cours de la Seine est le seul axe important qui concerne les oiseaux, tout spécialement les espèces aquatiques. Le site de L'île-Saint-Denis est d'ailleurs réputé pour son attrait pour les oiseaux.

La circulation d'espèces forestières à faible capacité de vol (grimpereau, sittelle...) est limitée par la quasi absence de continuités boisées et les distances importantes entre les boisements.

#### ▪ Les mammifères terrestres

Pour la grande faune (Renard), les principaux axes de déplacement sont constitués par :

- L'avenue Jean Jaurès avec ses jardins individuels clairement identifiée comme axe de déplacement ;
- Les cœurs d'îlots constitués par les jardins de l'habitat individuel ;
- Les parcs et jardins de la commune ;
- Les voies de chemins de fer ;
- Les berges de Seine.

#### ▪ Les chiroptères (chauves-souris)

La plupart des chauves-souris répugnent à s'éloigner du couvert arboré mais un simple alignement d'arbres est bien souvent suffisant pour leur permettre de circuler d'un point à un autre.

Les alignements d'arbres présents dans la commune favorisent leurs déplacement.

#### ▪ Les reptiles et amphibiens

L'urbanisation dense de la ville rend très difficile les déplacements à grande échelle de ces espèces terrestres.

Des liens écologiques subsistent sur les marges de la commune, mais les espèces vivant dans le cœur de la commune sont isolées.

La seule espèce citée est le Lézard des murailles qui peut utiliser les voies ferrées comme axe de déplacement.

### ▪ Les odonates (libellules)

La Seine, ses berges et sa végétation constituent les seuls espaces favorables aux odonates.

L'artificialisation des berges et la pollution des eaux est cependant un facteur limitant la faune aux espèces les plus tolérantes et les plus banales.

Il est possible d'identifier un axe entre la Seine au Sud et le Lac d'Engien au Nord sur lequel les espèces peuvent transiter bien que les secteurs d'urbanisation denses freinent les déplacements.

### ▪ Les lépidoptères rhopalocères (papillons diurnes)

Le faible nombre de friches et de boisements sur la commune limite fortement la diversité en lépidoptère sur la commune.

**Les berges de la Seine et la Seine sont des corridors empruntés par les espèces. Le maintien de la vie de ces espèces et de leur développement repose sur la protection de ces endroits stratégiques, la création de nouveaux espaces verts et leur mise en réseau d'une manière plus efficace.**

**L'axe de la Seine** est identifié par l'IAU-IDF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France) comme continuité écologique des milieux aquatiques, participant à la Trame Bleue et ayant un intérêt national.

**L'axe de la ligne H** traversant l'Est de la commune est identifié comme continuité écologique d'intérêt régional. Cet axe rejoint au Nord la forêt de Montmorency et à l'Est la Marne.

Les autres continuités identifiées sur le territoire de la commune sont considérées d'intérêt local. Ce sont principalement d'une part, les axes des voies ferrées traversant la commune à l'Ouest (RER C) et les voies de fret parcourant la commune d'Est en Ouest, et d'autre part, l'axe reliant les berges de Seine au lac d'Enghien par les voies ferrées et le noyau de biodiversité au Nord constitué par les cœurs d'îlots ainsi que la continuité connectant les berges de Seine au Centre-ville.

- Flux routiers et ferroviaires
- Coupures
- Contexte bâti
- Inondation
- La liaison ferroviaire Tangentielle Nord

## Les contraintes

### Flux routiers et ferroviaires

Le territoire de l'OAP est traversé par un maillage routier et ferroviaire qui constitue des coupures pour la trame verte. Les infrastructures importantes sont les suivantes :

- La voie ferrée de la Tangentielle Nord
- La voie ferrée du RER C
- La RN14
- L'avenue d'Enghien
- L'avenue Joffre
- Le chemin de Halage (murs de soutènement)

### Coupures

Les axes aériens de circulation constituent des coupures majeures dans le territoire écologique. Ils accueillent souvent, par ailleurs, dans une zone tampon d'une épaisseur de 30 à 100 mètres, un réseau de nature linéaire.

### Contexte bâti

La Commune d'Epina y –sur-Seine se caractérise par sa densité.

Le cadre bâti constitue également des coupures pour la trame verte.

### Inondation

Les abords de la Seine sont sujets aux inondations.



Mur de soutènement marquant une coupure entre les berges et les parcs (Source : la Trame Verte et Bleue de Plaine Commune, Juillet 2015)

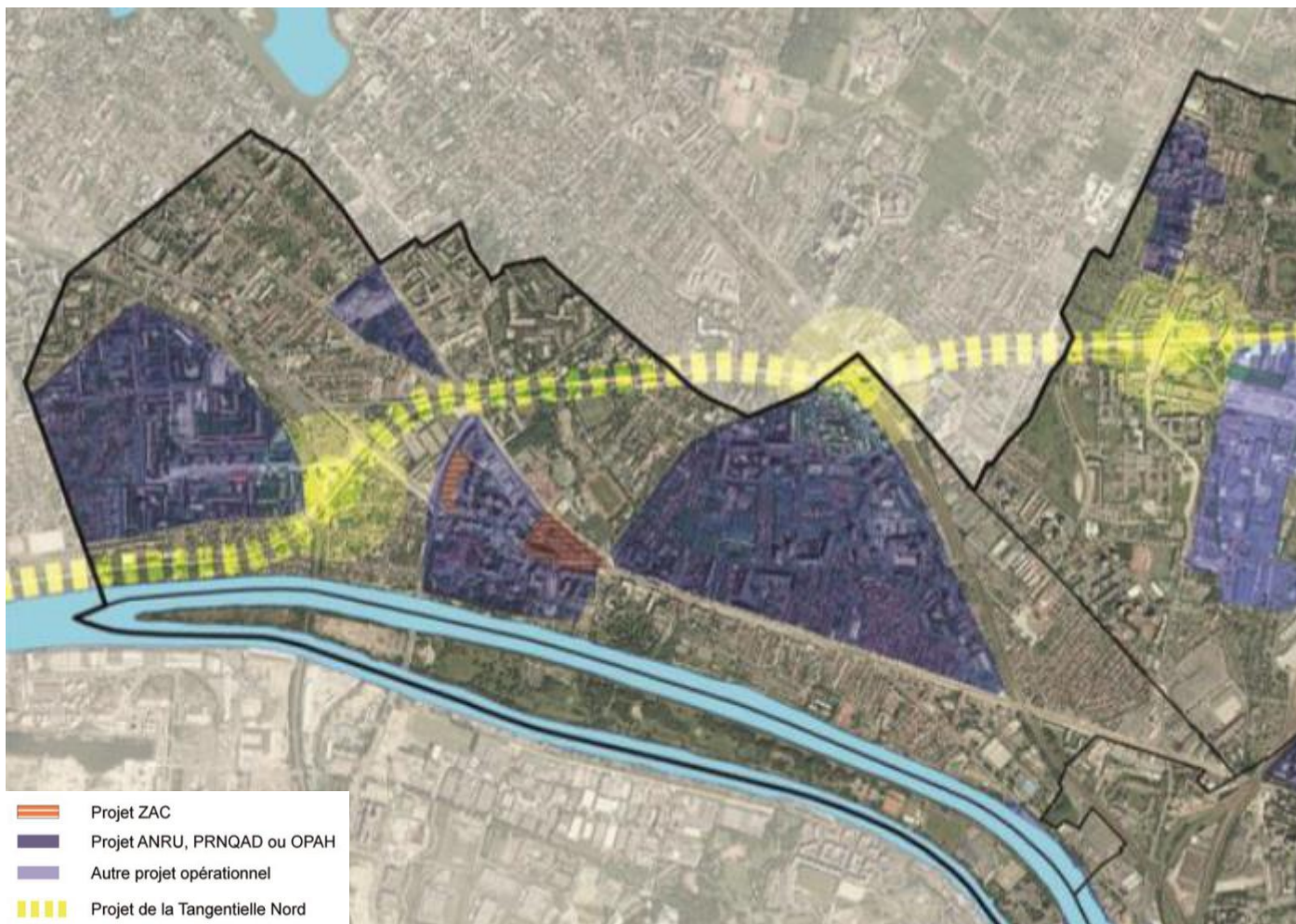


Mur de soutènement marquant une coupure entre les berges et les parcs (Source : la Trame Verte et Bleue de Plaine Commune, Juillet 2015)



Le projet de la Tangentielle Nord est un grand projet de transport pour l'Île de France. Il desservira Epinay-sur-Seine et offrira plusieurs correspondances notamment avec le RER C et la ligne H.

Son tracé impacte le site de la commune. Il est considéré comme une ligne de coupure sur le territoire selon les données de la Trame Verte et Bleue de Plaine Commune.



(Source : extrait de la Trame Verte et Bleue de Plaine Commune, Juillet 2015)

Les zones de fractures identifient les principaux obstacles constituant la matrice urbaine très rugueuse. Ce sont des axes d'infrastructures majeurs de transit sur le territoire (A1, A86, TGN, Réseau SNCF...), ainsi qu'un nœud complexe par ses voies, au niveau de la Briche. (Extrait du rapport Trame Verte et Bleue de Plaine Commune)

Sur le territoire de la commune d'Epina y, le secteur de conflit à traiter correspond à la ligne de la voie ferrée de la Tangentielle Nord.



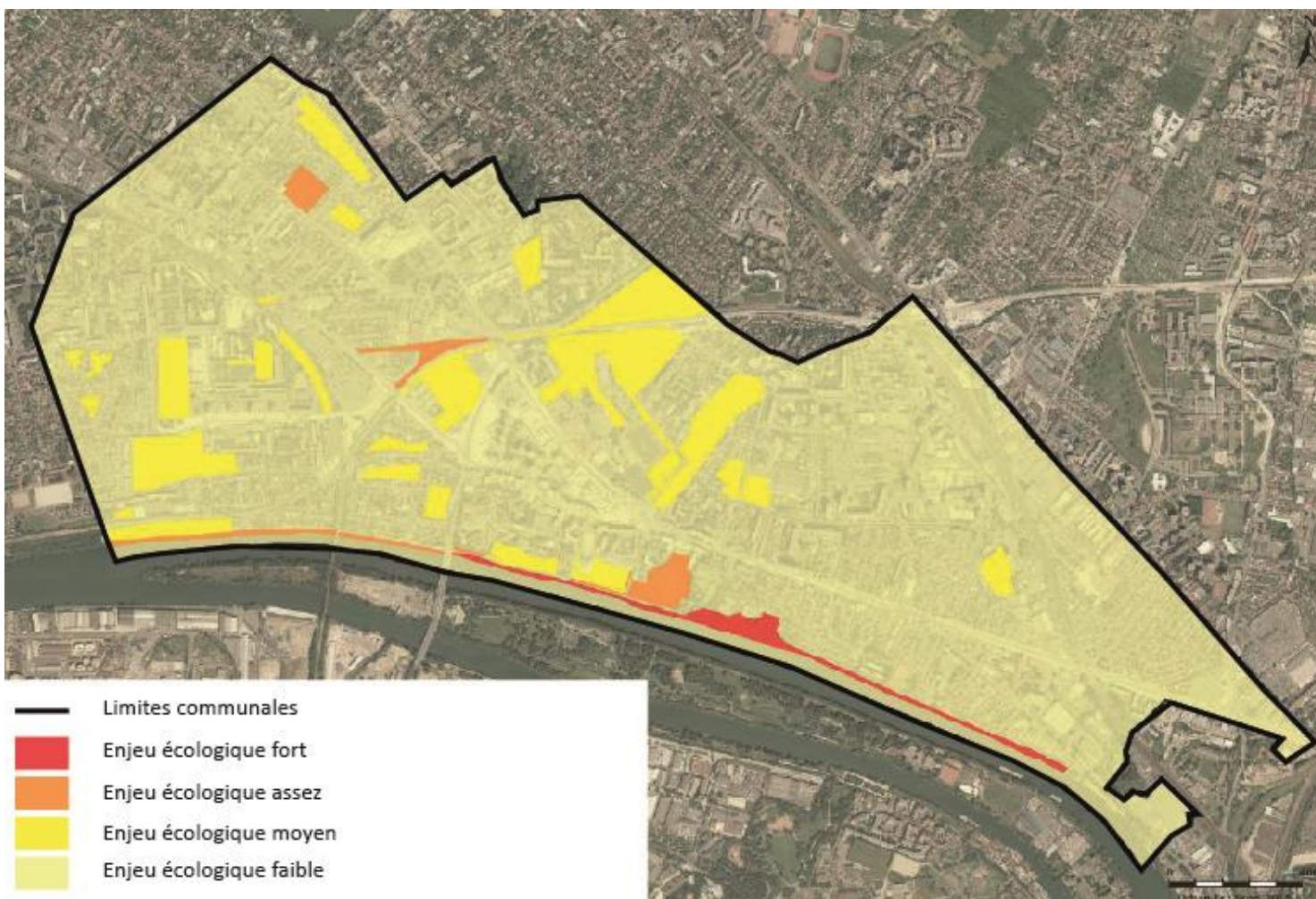
(Source : extrait de la Trame Verte et Bleue de Plaine Commune, Juillet 2015)

- **Les secteurs à enjeux écologiques**
  
- **Les secteurs à enjeux spécifiques**
  - Les berges de Seine
  - La liaison ferroviaire Tangentielle Nord
  - La cité jardin d'Orgemont
  - La cité jardin Blumenthal
  - Le secteur avenue d'Enghien
  - Le secteur avenue Joffre
  - Les zones pavillonnaires

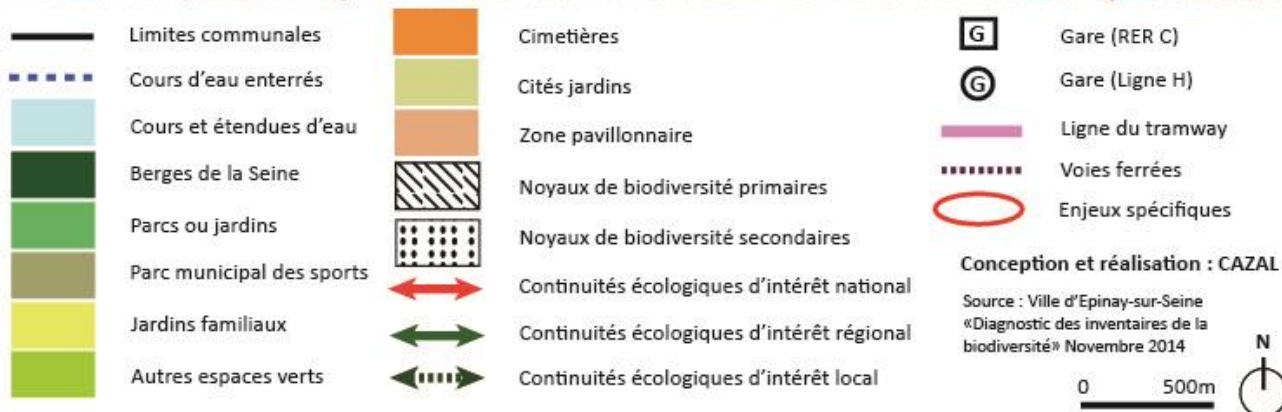
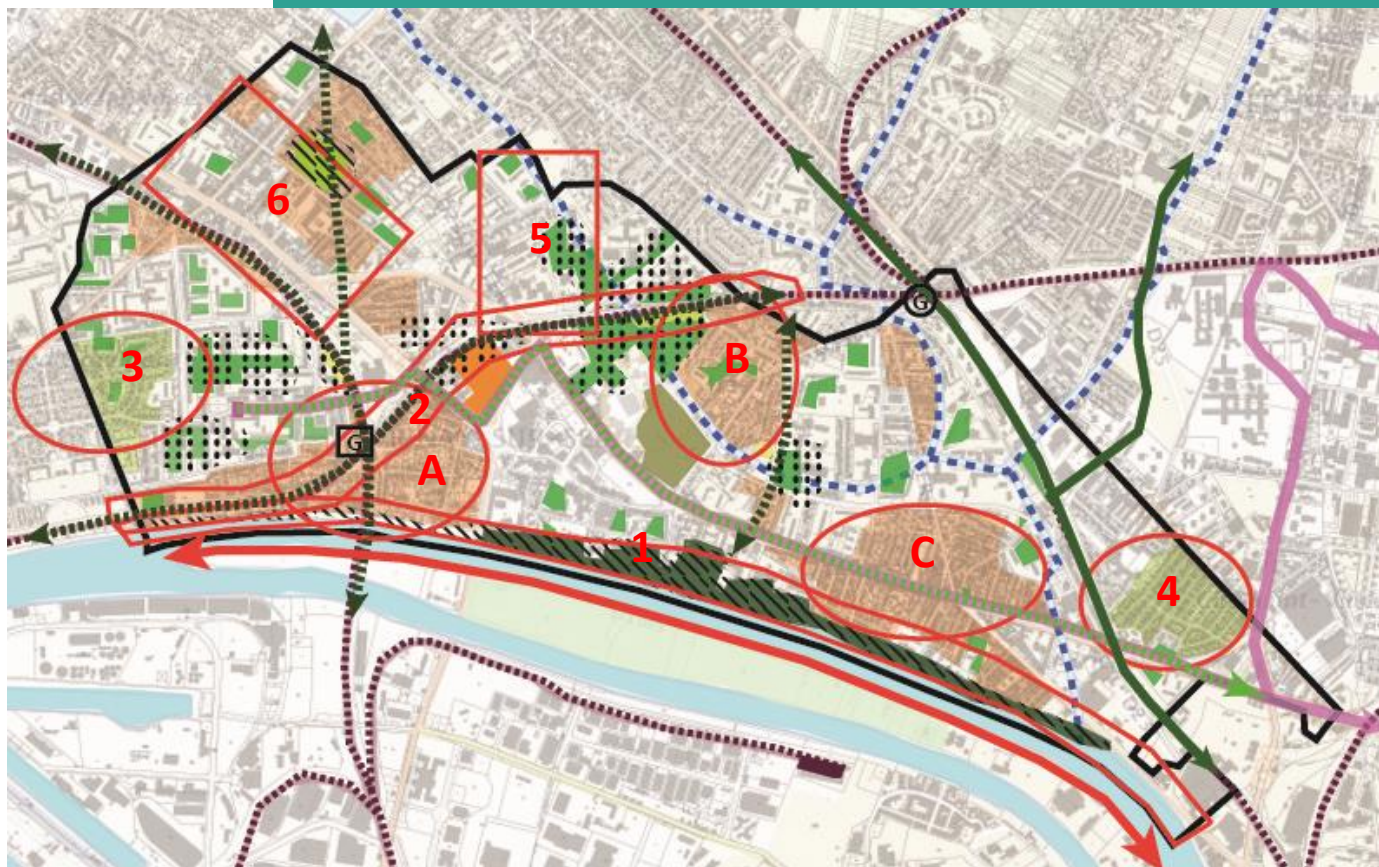
## Les enjeux spécifiques

Les secteurs aux enjeux les plus forts sont les berges de Seine et les parcs qui y sont liés, ces espaces abritent la plupart des milieux et des espèces patrimoniales présents sur la commune.

Les autres secteurs aux potentialités importantes et aux enjeux écologiques assez forts sont les cœurs d'îlots au Nord de la commune.



(Source : extrait de l'étude «Diagnostic des inventaires de la biodiversité» Ville d'Epina-sur-Seine, Novembre 2014)



Après le diagnostic et la superposition des différentes données des documents communaux et supra-communaux, les secteurs à enjeux spécifiques sur le territoire de la commune sont :

**1** → Les berges de la Seine

**2** → La liaison ferroviaire de la Tangentielle Nord

**Les cités jardins :**

**3** → La cité jardin d'Orgemont

**4** → La cité jardin Blumenthal

**Les OAP sectorielles :**

**5** → OAP Sectorielle avenue d'Enghien

**6** → OAP Sectorielle avenue Joffre

**Les zones pavillonnaires :**

**A** → Zone pavillonnaire du Centre-ville

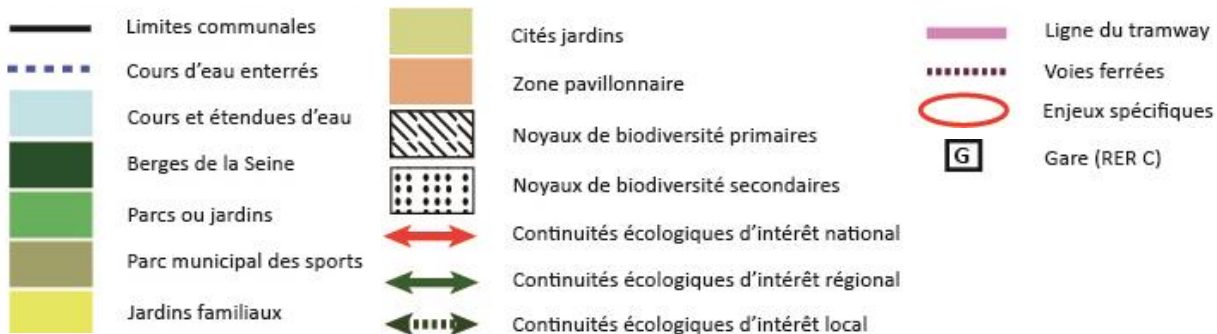
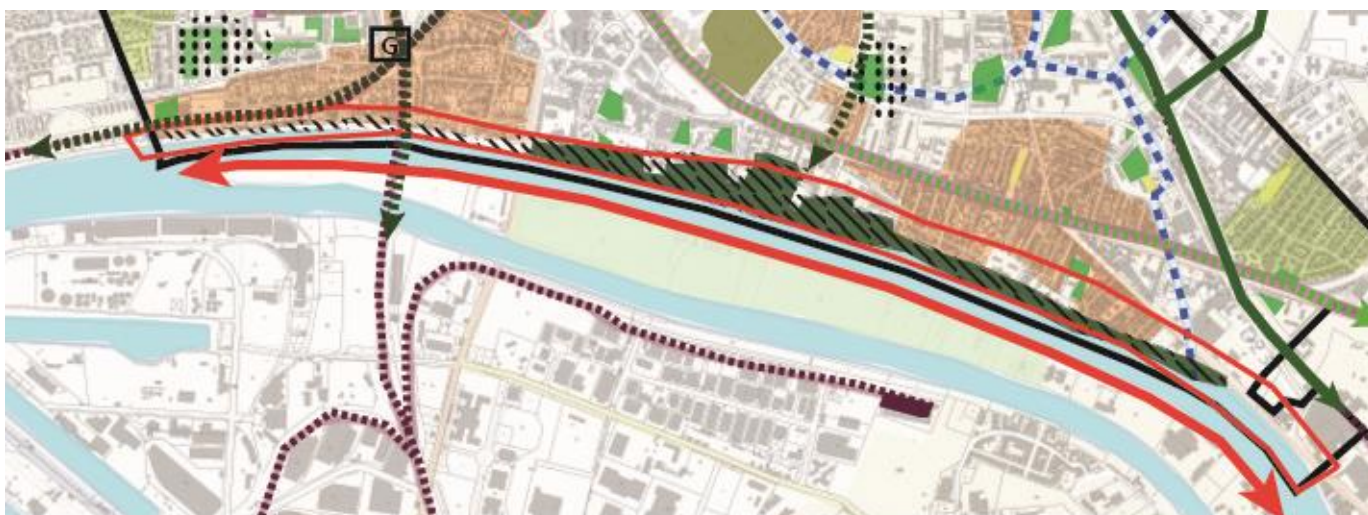
**B** → Zone pavillonnaire des Écondeaux

**C** → Zone pavillonnaire des Mobiles-La Briche-Les Béatus-Blumenthal

Les berges de Seine représentent un secteur à enjeu écologique fort. Une réflexion et des moyens pour la préservation de ce milieu sont indispensables.

Les berges de Seine constituent une continuité écologique d'intérêt régional et un corridor d'intérêt écologique reconnu.

Plusieurs espaces d'intérêts écologiques sont localisés aux alentours des berges de Seine, comme le montre la carte ci-dessous.



(Source : extrait de la carte diagnostic - CAZAL)

La création de la liaison ferroviaire de la Tangentielle Nord (TLN) représente une alternative à la voiture et une facilitation d'accès aux différents bassins d'emploi et universitaire. Ce projet qui s'inscrit dans le développement du territoire du Grand Paris souligne dans ses objectifs des valeurs d'accroissement de qualité de vie en relation avec leur environnement et la création d'une liaison entre les paysages remarquables que sont le Parc de la Courneuve et celui de la Butte de Pinson.

Néanmoins, cette liaison est identifiée comme source de conflit pour la Trame Verte et Bleue de Plaine Commune et donc pour la Trame Verte et Bleue de la commune d'Epina-sur-Seine.

### **Impacts de la liaison ferroviaire Tangentielle Nord (TLN) à l'échelle de Plaine Commune**

Deux points sont à souligner quant aux impacts du projet de TLN sur un fonctionnement écologique futur de la Trame Verte et Bleue de Plaine Commune :

- Le premier point concerne les coupures des corridors existants. Le projet coupe en effet au moins cinq continuités écologiques dont deux qui sont majeurs au fonctionnement global de la Trame Verte de Plaine Commune, au niveau du cimetière des Joncherolles et entre la Butte Pinson et le Parc G. Valbon. Il convient donc de travailler sur la qualité des croisements entre TLN et les corridors Nord-Sud, tout comme seront étudiés les croisements avec les divers axes routiers.
- Le deuxième point est le rôle que pourrait jouer cette infrastructure comme porteuse d'une continuité écologique Est-Ouest. La continuité que représente cette infrastructure peut être importante dans le schéma d'ensemble de la TVB de Plaine Commune. Les zones très urbanisées qui sont traversées et les gares constituent des coupures à un éventuel traitement écologique des emprises. Mais, ces coupures peuvent être atténuées par des végétalisations appropriées.

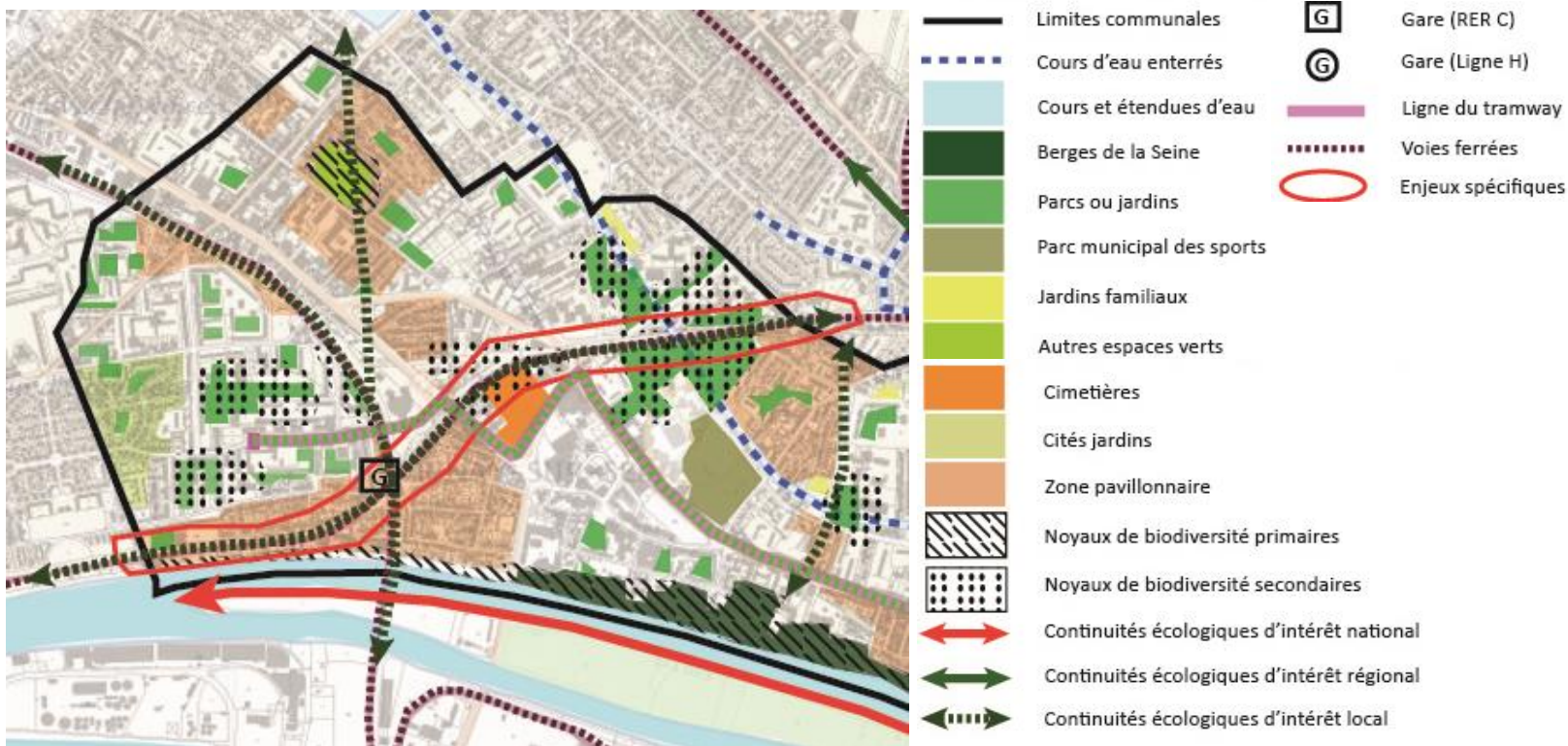
(Extrait du rapport Trame Verte et Bleue de Plaine Commune)



La TLN est une infrastructure importante qui traverse la commune d'Épinay-sur-Seine en diagonal du Nord-Est au Sud-Ouest.

Son tracé coïncide avec les sites des noyaux de biodiversité. De part et d'autre s'articulent plusieurs espaces verts. Au Sud, elle rejoint les berges de Seine.

La TLN constitue un corridor écologique à renforcer et à traiter pour mettre ces espaces traversés et limitrophes en réseau. Cependant, en l'absence d'un aménagement favorable, elle risque de constituer une barrière pour la Trame Verte.



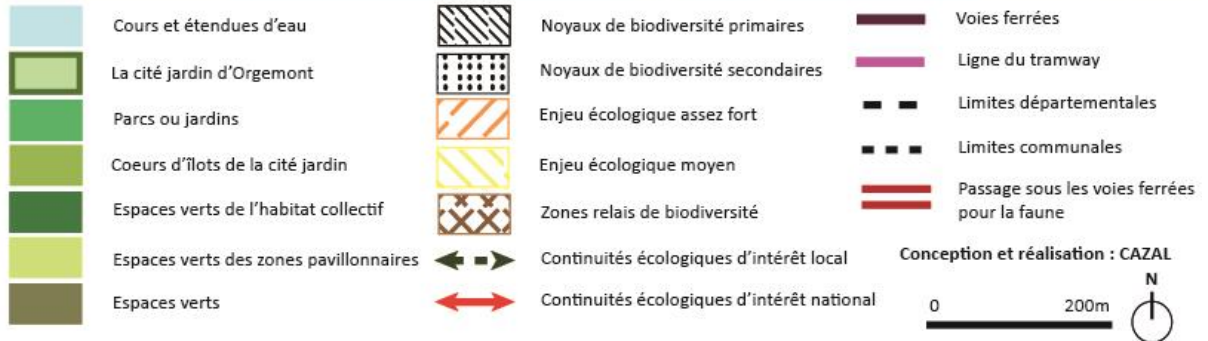
(Source : extrait de la carte diagnostic - CAZAL)



Cité Jardin d'Orgemont (Source : Atlas du patrimoine93)



Cité Jardin d'Orgemont.(Source : Atlas du patrimoine93)



La cité jardin d'Orgemont se distingue par son homogénéité résultant de son unité dans les composantes urbaines (Implantation par rapport à la rue, traitement des clôtures, trottoirs...)

Il existe quelques espaces verts situés en cœurs d'îlots conçus pour oxygéner le quartier.

La cité jardin d'Orgemont présente une variété de typologie d'habitat et le résultat une occupation du sol différente.

Selon la carte du diagnostic, la cité jardin est située à proximité d'un noyau de biodiversité secondaire et un corridor discontinu à restaurer.

Dans la cité jardin, on localise des zones relais qu'il conviendra de préserver et de relier aux noyaux de biodiversité existants aux alentours.

### Objectif

- Préserver les espaces verts de la cité jardin
- Créer une liaison entre les espaces verts de la cité jardin et le noyau de biodiversité secondaire



Cité Jardin d'Orgemont (Source : Atlas du patrimoine93)



Cité Jardin d'Orgemont. (Source : Atlas du patrimoine93)



Rue de l'Œuvre. (Source : Google Maps)



Rue Ambroise Rendu. (Source : Google Maps)



La cité jardin de Blumenthal a évolué à travers le temps. Les clôtures et les constructions se sont transformées.

La cité jardin se caractérise par un aspect minéral. Des anciennes et nouvelles constructions se juxtaposent.

Le passage du tramway désenclave le quartier.

La cité jardin est située à proximité de plusieurs continuités écologiques d'intérêt local et régional .

**Objectif :**

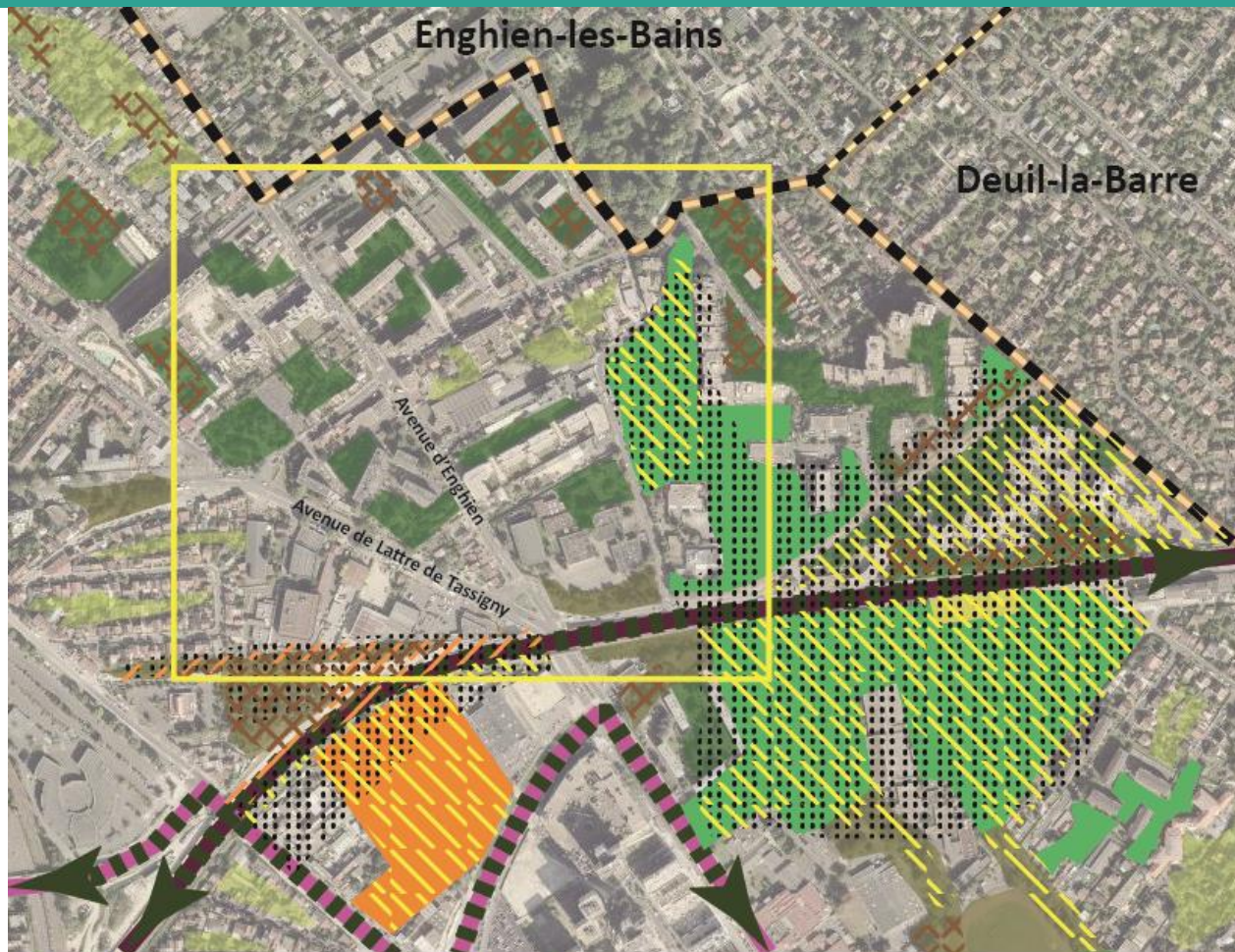
- Préserver les cœurs d'îlots de la cité jardin



Rue des Berceaux. (Source : Google Maps)



Rue Alexandre Ribot. (Source : Google Maps)



En plus de l'OAP TVB nous avons deux OAP sectorielles. Pour identifier les différents noyaux de biodiversité et les corridors existants sur ces OAP, nous avons fait un zoom sur le périmètre de réflexion.

Situé au Nord de la commune, le secteur avenue d'Enghien est un site caractérisé par une occupation fonctionnelle variée. Des grands ensembles aux maisons individuelles, des petits commerces aux ensembles bureautiques.

Le site est marqué par le passage de l'avenue d'Enghien, qui relie la commune d'Épinay-sur-Seine et la commune d'Enghien. En effet le site se situe aux portes de la commune de Deuil-la-Barre et de la commune d'Enghien-les-Bains.

Ce site fait objet d'une OAP Sectorielle. Nous avons une zone UIm dans le site.

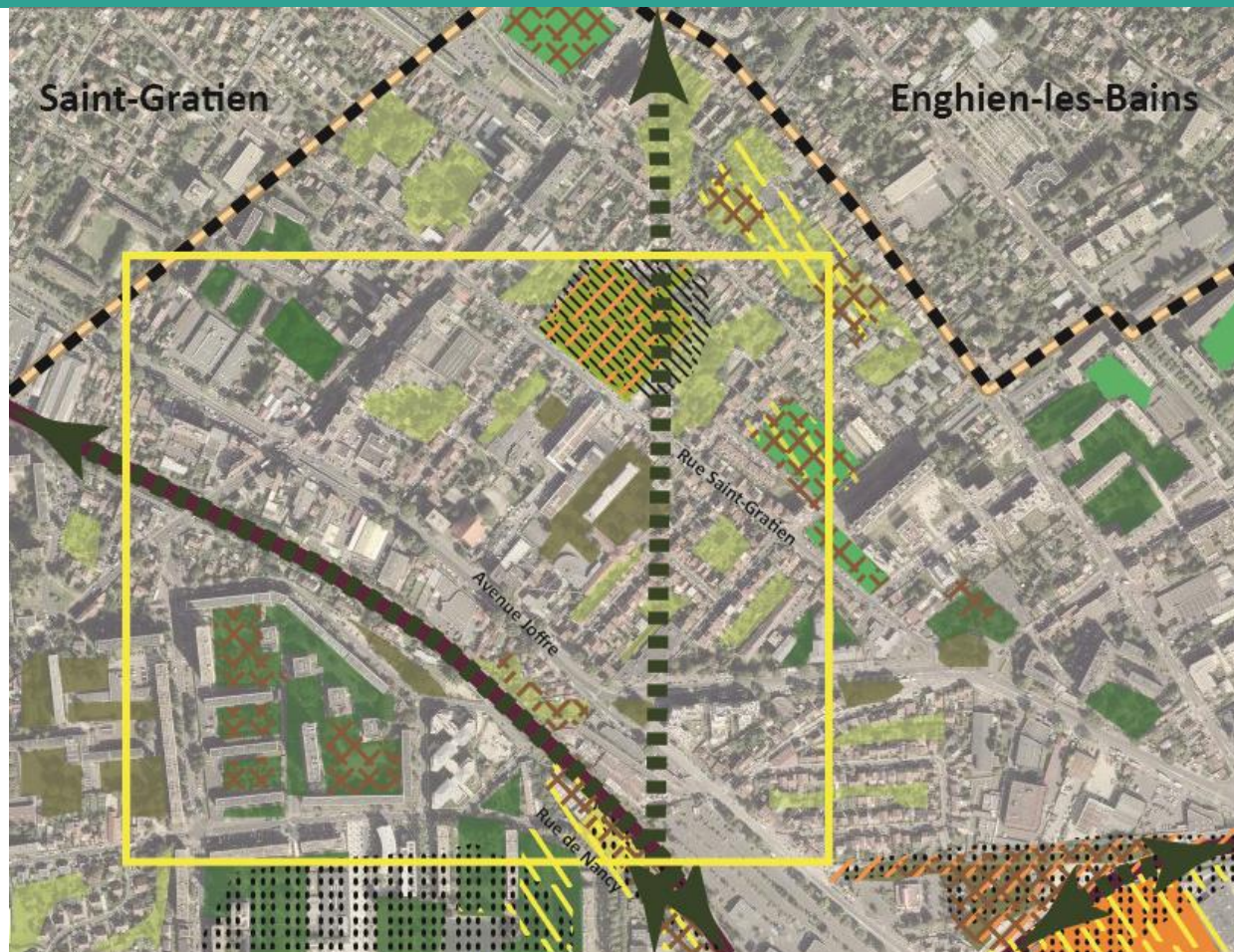
Nous localisons deux noyaux de biodiversité secondaires et des espaces relais aux alentours du périmètre opérationnel .



Parc des Econdeaux / Rue des Saules (Source : CAZAL)



Avenue d'Enghien (Source : CAZAL)



Conception et réalisation : CAZAL





Le secteur avenue Joffre est situé au Nord Ouest de la commune, aux limites des communes de Saint-Gratien et Enghien-les-Bains.

Le site est caractérisé par un environnement contrasté de formes et de fonction.

Comme la carte du diagnostic l'indique, nous avons sur le périmètre de réflexion une continuité écologique d'intérêt local, elle a été identifiée par l'étude de Urban Eco. Elle passe par l'emplacement réservé C1, et les jardins des maisons individuelles. Se dirigeant au Nord vers Enghien-les-Bains et au Sud vers le corridor de la voie ferrée.



Avenue Joffre (Source : CAZAL)



3 Rue Jean Baptiste Clément. (Source : CAZAL)

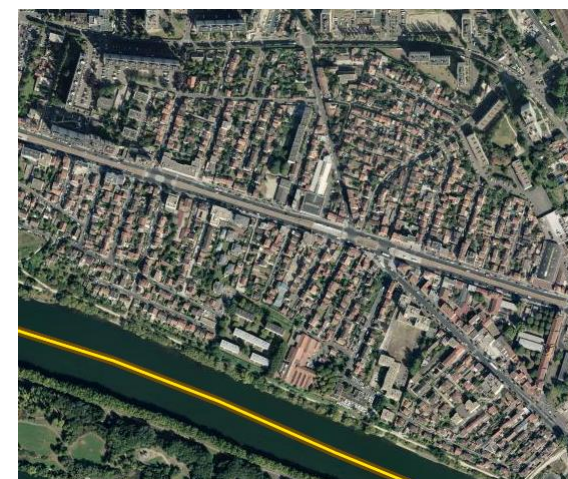
Plusieurs zones pavillonnaires sont présentes dans la commune, parmi ces zones, nous avons localisé :

**A**

Zone pavillonnaire du Centre ville  
(Source : Géoportail)

**B**

Zone pavillonnaire des Écondeaux  
(Source : Géoportail)



















**C**

Zone pavillonnaire des Mobiles - La Briche - Les Béatus - Blumenthal  
(Source : Géoportail)

Les zones pavillonnaires se caractérisent par les jardins individuels, des cœurs d'îlots verts qu'il convient de protéger contre toute densification mal réfléchi, car ces cœurs d'îlots sont des espaces relais pour la Trame Verte.

A



- |   |   |  |  |   |                  |
|---|---|--|--|---|------------------|
|  | Limites communales                      |  | Espaces verts de l'habitat collectif       |  | Gare (RER C)     |
|  | Cours et étendues d'eau                 |  | Continuités écologiques d'intérêt local    |  | Voies ferrées    |
|  | Zone pavillonnaire                      |  | Continuités écologiques d'intérêt national |  | Ligne du tramway |
|  | Parcs ou jardins                        |  | Noyaux de biodiversité primaires           |   |                  |
|  | Coeurs d'îlots de la zone pavillonnaire |  | Enjeu écologique assez fort                |   |                  |
|  | Cimetière                               |  | Enjeu écologique moyen                     |   |                  |
|  | Espaces verts                           |  | Zones relais de biodiversité               |   |                  |
- Conception et réalisation : CAZAL
- 0 100m 

La zone A se situe au Centre-Ville, à côté de la gare du RER C et des berges de Seine.

Cette zone se caractérise par la présence de beaucoup d'espaces non bâtis, cela est dû à la présence des anciens boisements classés.

En regardant sur la carte du diagnostic, on remarque la présence de plusieurs grands espaces verts en cœurs d'îlots. On remarque également des zones relais et des noyaux de biodiversité aux alentours de la zone pavillonnaire.



Rue Grandel. (Source : Google Maps)



Rue des Alliés. (Source : Google Maps)

B



La zone B se situe au Nord de la commune à côté du parc des sports et la ligne du tramway.

Comme dans la zone pavillonnaire A, là aussi nous sommes en présence de beaucoup d'espaces verts en cœur d'îlot et des zones relais dans le périmètre de la zone pavillonnaire et aux alentours.

Il y a également deux continuités écologiques d'intérêt local. L'une d'elle traverse le site sur un axe Nord – Sud en direction les berges de Seine au Sud.



Rue de Boussois. (Source : Google Maps)



Avenue Jean Juarès. (Source : Google Maps)

C



La zone C se situe au Sud de la commune à côté des berges de Seine et la ligne du tramway.

Contrairement aux deux autres zones pavillonnaires, il y a peu d'espace vert en cœur d'îlot, les parcelles sont plus serrées et le tissu est plus dense.

Cependant, il y a des zones relais aux alentours.

Il y a également deux continuités écologiques d'intérêt local. L'une d'elles traverse le site sur un axe Nord-Sud en direction des berges de Seine au Sud.



Rue Chaptal. (Source : Google Maps)

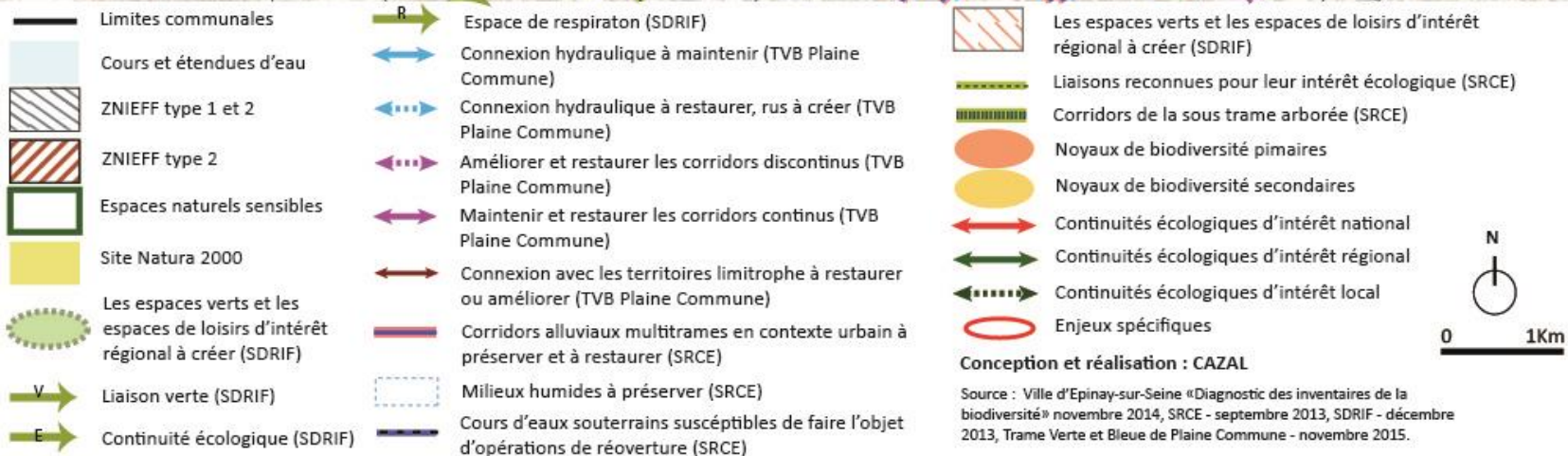


Rue Berthe. (Source : Google Maps)



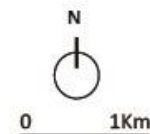
## Orientations

- **La Trame Verte et Bleue**
- **Protection des berges de Seine**
- **Aménagement de la liaison ferroviaire de la Tangentielle Nord**
- **Préservation des cœurs d'îlots (Cités jardins et zones pavillonnaires)**
- **Instauration de la TVB dans les sites des OAP sectorielles**



Conception et réalisation : CAZAL

Source : Ville d'Epina-sur-Seine «Diagnostic des inventaires de la biodiversité» novembre 2014, SRCE - septembre 2013, SDRIF - décembre 2013, Trame Verte et Bleue de Plaine Commune - novembre 2015.



Nous avons dessiné les orientations de la Trame Verte et Bleue de la commune d'Épinay-sur-Seine, en prenant en considération les objectifs du Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF), le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ainsi que la Trame Verte et Bleue de Plaine Commune et les données de l'étude «Diagnostic des inventaires de la biodiversité» d'Épinay-sur-Seine (novembre 2014),

Ces orientations reprennent les éléments principaux de la Trame Verte et Bleue à une échelle qui permet une réflexion plus large, au delà des limites communales vers les territoires voisins. Elles prennent également en considération des grands espaces existants pour un meilleur ancrage dans le territoire.

Les éléments superposés permettent une vision d'ensemble et une cohérence dans la démarche à entreprendre dans le respect des documents supra-communaux.

**Les grandes orientations sont les suivantes :**

- L'importance des berges de la Seine, les parcs de la Seine et de la Seine dans la Trame Verte et Bleue : une liaison Est-Ouest à préserver et à confirmer ;
- L'axe Nord-Sud qui relie les parcs du Centre-ville et qui continue au Nord vers le lac d'Enghien-les-Bains ;
- Tous les noyaux de biodiversité se situent vers la partie Ouest de la commune, à l'emplacement des grands parcs, contrairement à la partie Est où on ne trouve pas de noyaux de biodiversité ;
- Des liaisons entre les noyaux de biodiversité à restaurer et à améliorer, pour une meilleure mise en réseau.

## Propositions issues de la Trame Verte et Bleue de Plaine Commune (juillet 2015)

### Une Réserve Naturelle Régionale Urbaine

Le classement des berges de Seine en Réserve Naturelle Régionale Urbaine (RNRU) permettrait de les préserver, de valoriser et favoriser la faune et la flore de ce type de milieux humides et de renforcer un des couloirs écologiques entre les réservoirs de biodiversité de la région Ile de France, notamment celui de la vallée de la Seine.

### Objectifs et principes

L'objectif est de créer une RNRU sur les berges de Seine intégrant un plan de gestion et des actions de valorisation, restauration et préservation notamment pour leur fonctionnalité écologique :

- Effectuer une évaluation écologique (inventaires et cartographies) du site et de ses alentours.
- Constituer un dossier de classement.
- Proposer des objectifs et des modalités de gestion.
- Valoriser la biodiversité.
- Préserver la qualité paysagère du site.

### Moyens à mettre en œuvre

Il est proposé de réaliser un suivi régulier de la biodiversité à partir des espèces cibles de la trame verte, grâce aux agents du parc motivés et des suivis plus ponctuels, sous la forme d'Indice Ponctuel d'Abondance (IPA), avec une écoute et un repérage exhaustif sur un temps de 10 mn, 2 fois entre le 15 avril et le 15 mai, le matin, par temps calme.

Le site doit faire l'objet d'une communication spécifique pour sensibiliser les usagers. Cette communication est notamment à travailler sur le cheminement à créer permettant de relier les parcs des berges de Seine entre eux.

Les initiatives hybrides - articulant services de la ville, concepteurs et habitants - telles que celles développées sur le Parc Lihou sont à encourager tout en y associant des écologues afin de veiller à la non prolifération des invasives et à la mise en place de structures éco-paysagères fonctionnelles tant du point de vue de l'écologie que des usages.

## Recommandations

Elles sont de deux ordres :

1- Limiter les effets de coupure des corridors écologiques Nord-Sud identifiés : les localisations précises des intersections dictent les méthodes à développer, depuis un élargissement de certains nouveaux ponts permettant à la fois des circulations automobiles et d'espèces (voire travaux de végétalisation sur les passages à faune) avec capacité pour la petite faune de traverser sous voie ou en banquette le long de la route.

2- Développer des plantations, une gestion écologique des emprises du TLN

- Un travail sur les largeurs plantées est le premier élément à prendre en compte, plus un corridor est large et de qualité plus il est fonctionnel. La largeur sera pour une strate arborée à minima de 10 m, avec une plantation de grands arbres et d'arbustes et pour une strate herbacée d'au moins 5 m avec des hauteurs de végétation permettant une fauche tous les 3 ans et une zone plus rase.
- Un des enjeux majeurs dans le mode de végétalisation et l'entretien est d'éviter l'installation et le développement des invasives arborées (Robiniers, Ailante, Buddleia...) et herbacées (Séneçon du cap, Solidage du canada...).
- les plantations doivent privilégier les arbustes locaux qui formeront un continuum le long des voies. De petits arbres et des jeux de graminées/couvre-sols permettront à une petite faune de se déplacer en sécurité.
- La coupure engendrée par le mur antibruit doit être atténuée pour favoriser les continuités et les liaisons écologiques.

(Source : extrait de la Trame Verte et Bleue de Plaine Commune, Juillet 2015)

### Moyens à mettre en œuvre

Il est proposé d'établir avec le gestionnaire RFF ou SNCF Réseau, un partenariat avec le service Espaces Verts de Plaine Commune afin d'avoir une cohérence de gestion entre les espaces végétalisés sur le territoire.

Un plan de gestion complet des infrastructures ferroviaires pourrait être établi pour une cohérence entre les différents sites qui constituent des continuités sur le territoire.



Exemple de nid d'Hirondelle dans la gare d'Epinay-Villetaneuse  
(Source : extrait de la Trame Verte et Bleue de Plaine Commune, Juillet 2015)



Exemple de nichoir



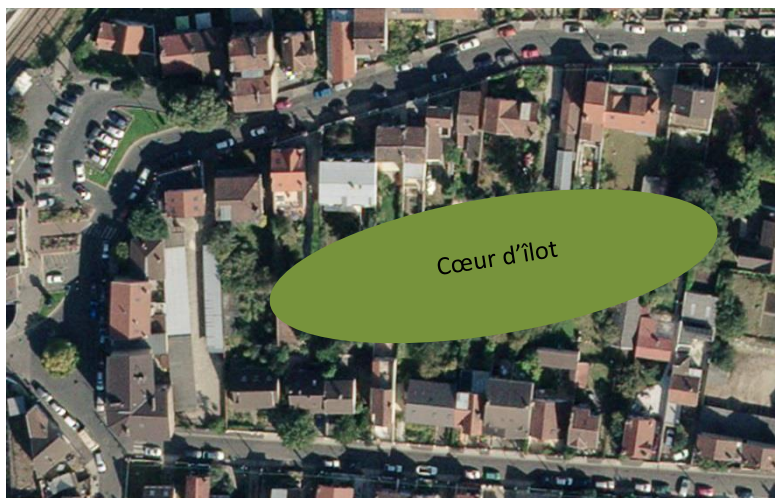
Exemple de planchette anti salissures

Le cœur d'îlot est un espace qui résulte de l'implantation des constructions le long des voies laissant ainsi un espace libre au fond de la parcelle. Cet espace est aménagé en jardin.

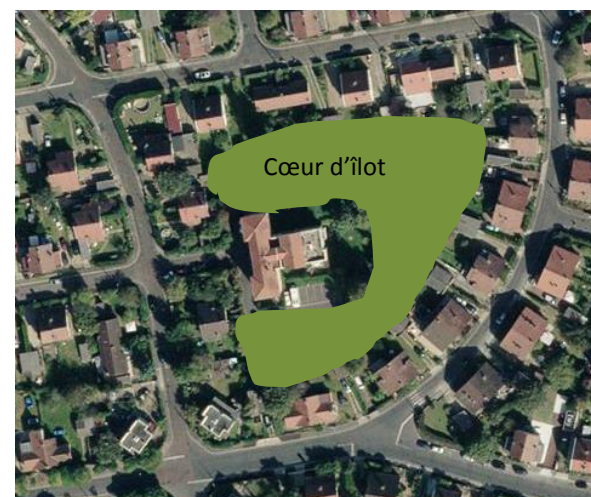
Les cœurs d'îlots favorisent un microclimat à l'échelle du quartier. Ils participent au rafraîchissement et à la baisse des températures durant la période estivale. Ce sont des lieux de vie de plusieurs espèces.

Avec les enjeux de la densification urbaine et les nouvelles lois qui les soutiennent, les cœurs d'îlots des zones pavillonnaires et des cités jardins de la commune d'Épinay-sur-Seine doivent être protégés contre toute densification portant atteinte à la qualité urbaine et à la stabilité de l'écosystème présent dans ces espaces de vie.

Au contraire, une démarche qui vise l'optimisation des cœurs d'îlots et leur aménagement doit être préconisée pour qu'ils puissent mener leur rôle d'espace relais de la Trame Verte. Aussi, la mise en réseau de ces sites est nécessaire pour faciliter la circulation et maintenir les espèces existantes.



Cœur d'îlot dans la zone pavillonnaire du Centre-ville.  
Avenue Gabriel Péri (Source : Géoportail)

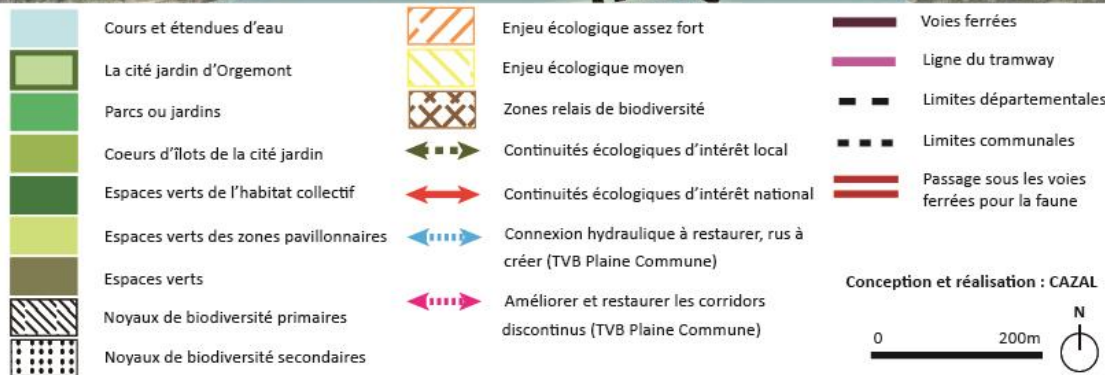


Cœur d'îlot dans la cité jardin d'Orgemont.  
Rue des Flamands (Source : Géoportail)

## La cité jardin d'Orgemont

Sur la base du diagnostic réalisé, nous avons défini les orientations à préconiser et cela en s'appuyant sur les documents supra communaux, à savoir le SRCE, le SDRIF et la TVB de Plaine Commune.

Un corridor discontinu à maintenir et à améliorer est identifié sur le site. Ce corridor relie les espaces relais et les noyaux de biodiversité existants. Il se présente sur un axe Nord-Sud se dirigeant vers la Seine en passant par le passage sous les voies ferrées. Un passage important pour la faune.





## La cité jardin de Blumenthal

Sur le site de la cité jardin Blumenthal nous avons un corridor discontinu à restaurer et à améliorer qui traverse la cité.

Ce corridor fait le lien entre les berges de Seine au Sud, les espaces relais présents aux alentours de la cité jardin. Il traverse cette dernière pour rejoindre les espaces de l'université de Villetaneuse au Nord et enfin la Butte Pinson.

Les cœurs d'îlots de la cité jardin permettent d'assurer cette liaison, d'où l'intérêt de les sauvegarder.



Conception et réalisation : CAZAL

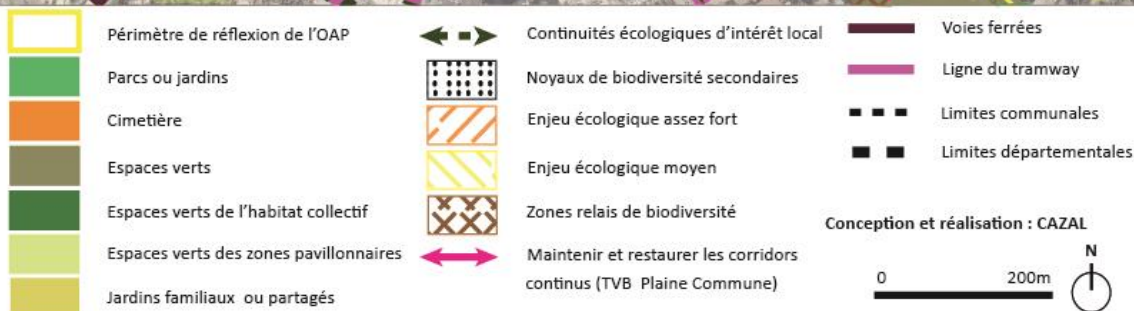
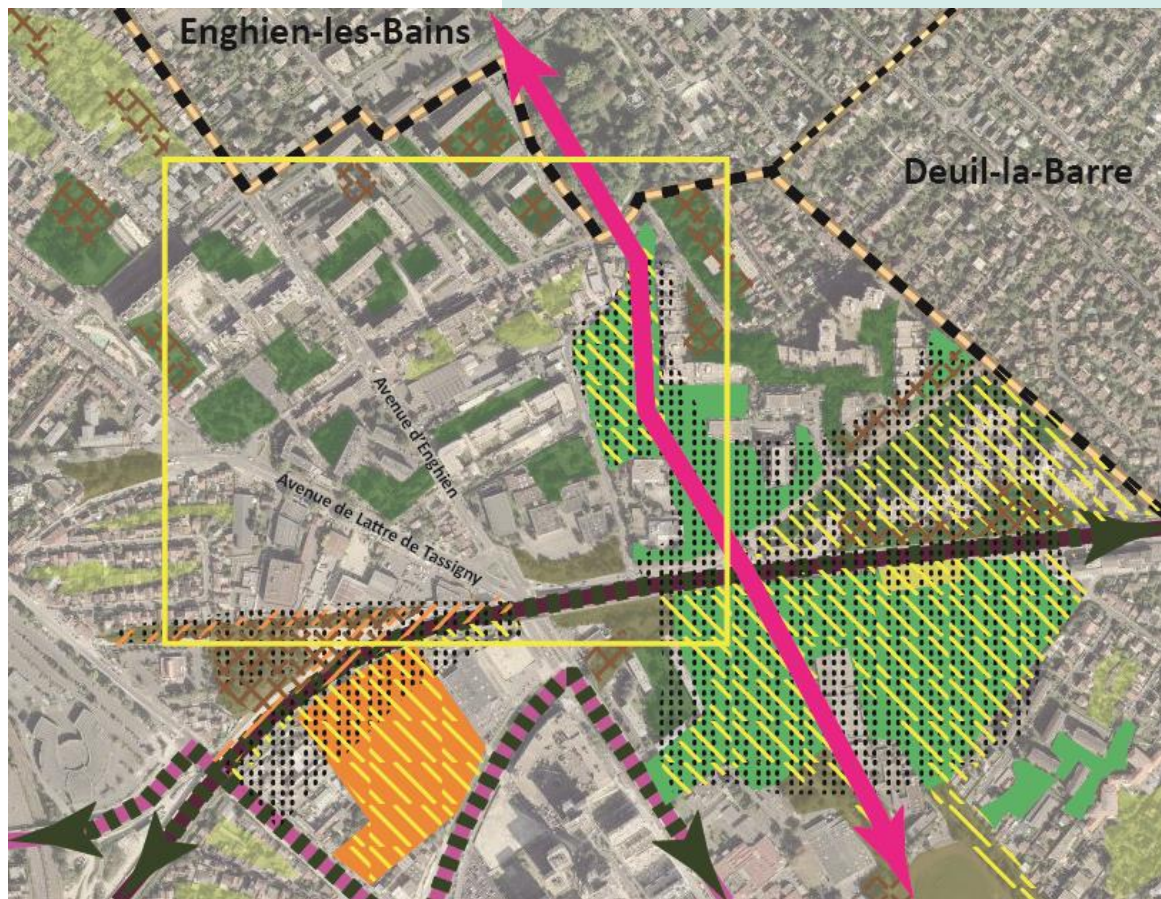
0 100m



OAP Secteur avenue d'Enghien

Sur la carte du zoom OAP Secteur avenue d'Enghien, nous avons une continuité écologique existante à maintenir, elle traverse le périmètre de réflexion de l'OAP. Cependant sur le secteur opérationnel de l'OAP, c'est-à-dire la zone Ulm, nous n'avons rien à signaler. Ce qui renforce la cohérence de notre projet urbain proposé dans le cadre de l'OAP sectorielle d'avenue d'Enghien.

La création de nouveaux espaces verts permettra de maintenir et de préserver les corridors existants.



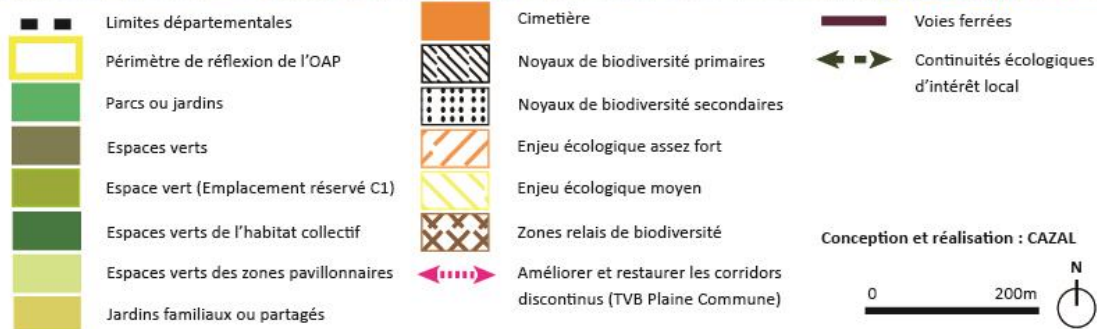
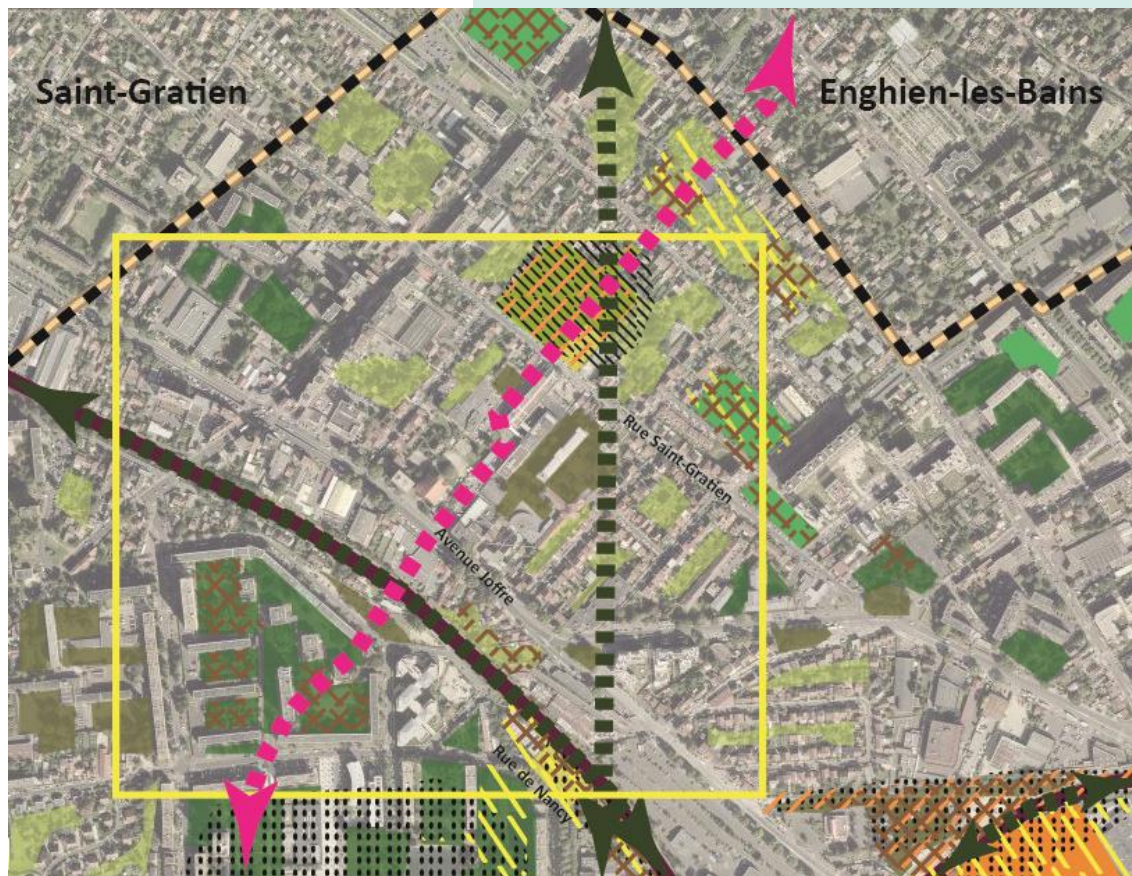
Conception et réalisation : CAZAL



## OAP Secteur avenue Joffre

Sur le zoom de l'OAP Secteur avenue Joffre nous avons un corridor discontinu qui traverse le site en direction du lac d'Enghien-Les-Bain au Nord et la voie ferrée au Sud. Ce corridor passe par le noyau de biodiversité primaire situé dans l'espace réservé C1 et traverse le périmètre opérationnel de l'OAP Secteur avenue Joffre.

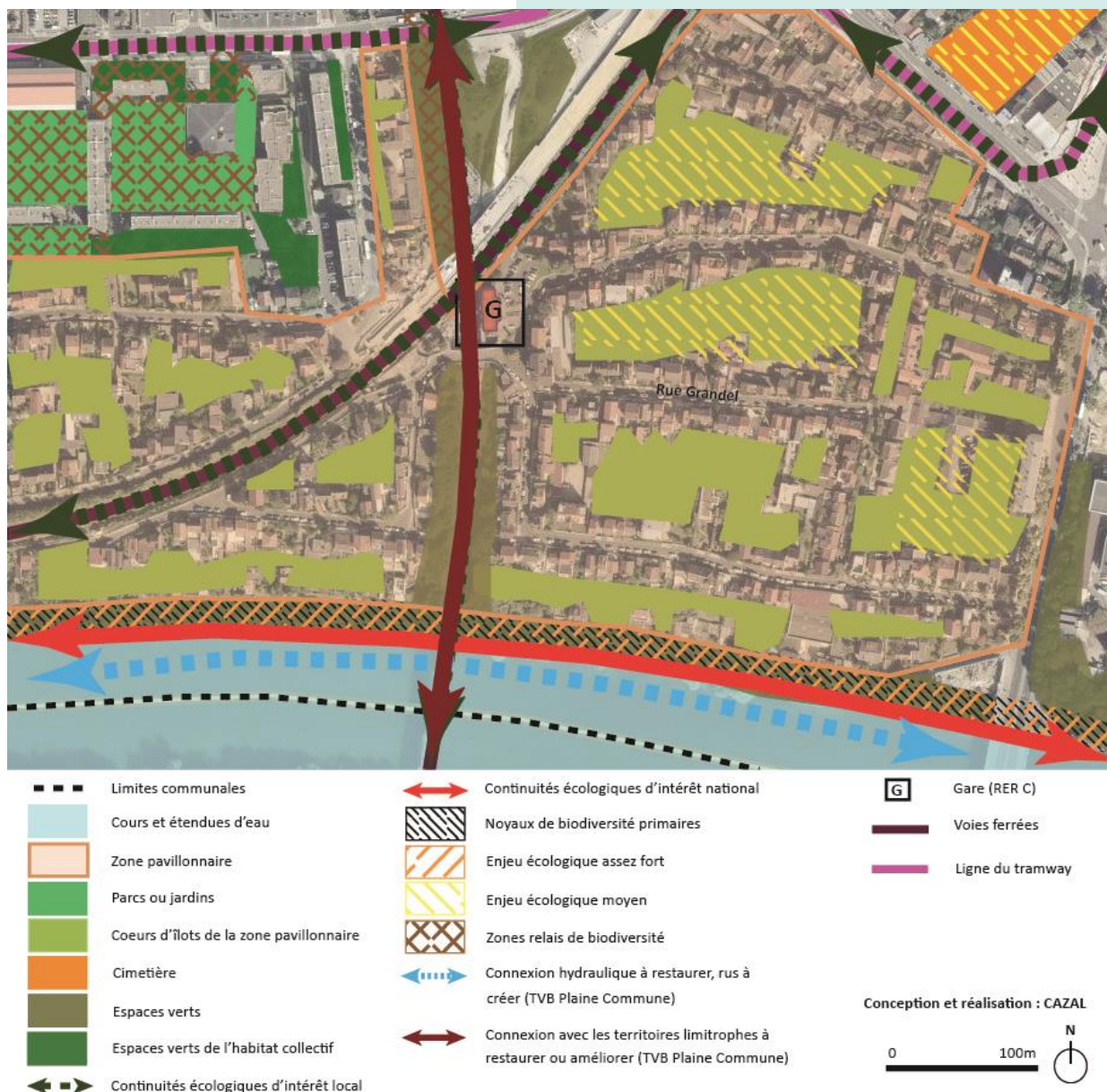
Le corridor discontinu jouera en faveur de notre projet urbain proposé dans l'OAP sectorielle. En effet il reliera les zones relais et les zones de biodiversité et cela en passant par la rue Jean Baptiste Clément, sur laquelle on proposera un aménagement planté pour aboutir en suite à un nouveau passage piéton qui fera le lien avec la zone Ulm, pour arriver enfin au corridor existant de la voie ferrée.



## Zones pavillonnaire A

Dans la zone pavillonnaire A l'objectif principal est de sauvegarder et de protéger les grands cœurs d'îlots existants pour l'intérêt qu'ils représentent pour le bien être des habitants et des espèces.

Ces cœurs d'îlots caractérisent la zone pavillonnaire A et lui offrent une qualité urbaine et paysagère à préserver.



## Zones pavillonnaire B

Dans la zone pavillonnaire B l'objectif est également de protéger les cœurs d'îlots existants pour leur bien fait pour la faune et les résidents.

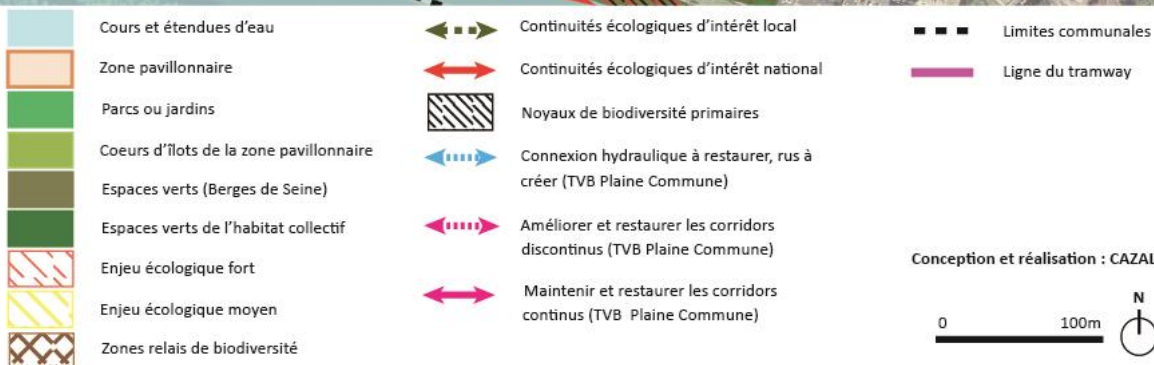
Ces cœurs d'îlots serviront comme des zones relais de biodiversité et permettront de renforcer la continuité écologique d'intérêt local qui traverse le site.



## Zones pavillonnaire C

Concernant la zone pavillonnaire C l'objectif est d'améliorer et de restaurer le corridor discontinus qui traverse le site en direction des berges de Seine où nous avons un noyau de biodiversité primaire.

La restauration du corridor se fera en préservant les cœurs d'îlots qui lui servent de passage pour aboutir aux berges.



## OAP Trame Verte et Bleue